



Enquête sur l'organisation des services à la recherche en bibliothèque

Karine Bacher-Eyroi, Vincent de Lavenne, Renaud Delemontez-Sage,
Madeleine Géroutet, Anthony Moalic

► To cite this version:

Karine Bacher-Eyroi, Vincent de Lavenne, Renaud Delemontez-Sage, Madeleine Géroutet, Anthony Moalic. Enquête sur l'organisation des services à la recherche en bibliothèque. ADBU - Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation. 2024. hal-04493313

HAL Id: hal-04493313

<https://normandie-univ.hal.science/hal-04493313>

Submitted on 7 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Enquête sur l'organisation des services à la recherche en bibliothèque

COMMISSION RECHERCHE ET DOCUMENTATION

Rapport final
Mars 2024

À propos des auteurs

Karine Bacher-Eyroi est conservatrice des bibliothèques à l'université de Pau et des Pays de l'Adour. Responsable du département des services aux publics et chargée de mission Europe au service commun de documentation, elle pilote le réseau des bibliothèques de l'Alliance d'Universités Européennes UNITA et anime le Comité Science ouverte-Publications scientifiques de l'UPPA.

Vincent de Lavenne est conservateur des bibliothèques à l'université Bretagne Sud. Responsable du Pôle Collections et de l'appui à la recherche au sein du service commun de documentation, il est également référent science ouverte de l'université.

Renaud Delemontez-Sage est conservateur des bibliothèques au service commun de la documentation de l'université Paris Dauphine-PSL. Il est responsable du Pôle Appui à la Recherche et à la Science Ouverte.

Marie-Madeleine Géroudet est conservatrice des bibliothèques, responsable du département Services à la recherche et aux chercheurs au service commun de documentation de l'université de Lille. Elle est également responsable de la commission Recherche et Documentation de l'ADBU.

Anthony Moalic est conservateur des bibliothèques pour le service commun de la documentation de l'université de Caen Normandie. Il est responsable du département Appui à la recherche et Système d'information documentaire. Il coordonne par ailleurs l'Atelier de la donnée en Normandie.

Table des matières

À propos des auteurs	3
Table des matières	4
Résumé exécutif	5
Introduction	7
Méthodologie	9
Caractéristiques des établissements répondants	10
Positionnement dans l'organigramme	12
Intitulé exact du service d'appui à la recherche	14
Dates de créations des services d'appui à la recherche	16
Évolution de la structuration des services à la recherche dans les 2 dernières années	18
Affectation de nouveaux postes aux services d'appui à la recherche	19
Typologie des nouveaux postes affectés aux services d'appui à la recherche	21
Compléments sur la constitution du service	24
Les missions prises en charge par les services d'appui à la recherche	25
Archive ouverte	26
Identité numérique – référentiels, identifiants chercheurs	27
Données de la recherche	28
Aide à la publication ouverte, dont suivi et gestion des APC	29
Accompagnement de l'édition de revues – pépinière, etc	30
Bibliométrie	31
Conseils juridiques – droits d'auteur	32
Autres missions	33
Analyse des ETPs dédiés aux services d'appui à la recherche	35
Une assise différente, mais des effectifs sans grande augmentation	35
Une stabilité globale avec des tendances de fond	36
La répartition catégorielle globale au sein de l'appui à la recherche	38
Quels profils d'établissements d'après les ETP engagés dans l'appui à la recherche ?	39
Relais et instances partenaires	44
Impacts de la politique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	46
Implication dans des projets de coopération nationale ou européenne	48
Structures documentaires dont les services à la recherche sont absents de l'organigramme	49
Conclusion	50

Résumé exécutif

L'enquête sur l'organisation des services à la recherche dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche, menée à grande échelle pour la première fois en 2021 par l'ADBU, a été renouvelée selon une méthodologie constante en 2023. Elle livre de premières tendances éclairantes sur l'évolution de ces services, leurs périmètres et leurs moyens.

Absents des organigrammes des SCD avant 2010, les services à la recherche s'y installent progressivement à partir du début des années 2010, avec un **pic de créations sur la période 2016-2019**. Dans l'organigramme des structures documentaires, ils se présentent majoritairement sous la forme d'un service ou d'un département centralisé dédié. Les intitulés de ces services sont multiples et reflètent la diversité des actions menées, avec toutefois une prédominance de l'expression « Appui à la recherche ».

Dans le périmètre des services à la recherche, les **archives ouvertes** occupent une place incontournable. Il s'agit d'une mission déjà ancienne et bien ancrée dans l'activité. L'**identité numérique** est une autre mission majeure des services d'appui à la recherche depuis 2021. Sur ces deux terrains, les structures documentaires sont généralement identifiées comme porteuses au sein de leurs institutions. Ce portage par les structures documentaires est également fréquent sur l'**aide à la publication ouverte** et, de façon moins marquée, sur la **bibliométrie**.

Entre 2021 et 2023, le périmètre des missions prises en charge par les services d'appui à la recherche s'est étendu de manière significative. De nombreux projets annoncés en 2021 ont abouti en 2023. La prise en charge de **l'accompagnement à la gestion et à la diffusion des données de recherche** connaît une hausse de 22 points sur la période. Cette mission vient donc intégrer le socle commun des missions aujourd'hui confiées aux services d'appui à la recherche. À l'inverse, d'autres missions comme l'accompagnement de l'édition de revues ou la fouille de texte et de données ne concernent qu'une minorité de services d'appui à la recherche, sans progression enregistrée entre les deux enquêtes.

Le contexte national et les orientations politiques du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) ne sont probablement pas sans rapport avec les orientations relevées plus haut. Les données de la recherche font l'objet d'un volontarisme politique important depuis 2021. D'une manière générale, les réponses à l'enquête montrent que la politique du MESR en matière de science ouverte a eu un impact assez fort sur les missions exercées par les services d'appui à la recherche ainsi que sur la visibilité de ces services au sein des établissements. Les collaborations internes et externes se développent et s'enrichissent. Les services documentaires entretiennent notamment des liens étroits avec les porteurs des politiques de science ouverte au sein des établissements (vice-présidences et référents Science ouverte).

En revanche, les impacts de la politique ministérielle sont plus faibles sur les moyens pérennes accordés aux services d'appui à la recherche, qu'il s'agisse de moyens humains ou financiers. En matière de ressources humaines, l'extension du périmètre des services à la recherche se traduit par une augmentation du nombre de postes dédiés, même si cette augmentation connaît un léger tassement sur la période étudiée. Entre 2021 et 2023, les réaffectations de supports vacants ou l'évolution de postes existants se font moins fréquents. En parallèle, la création de postes, fréquemment sur des supports non pérennes, devient le moteur essentiel pour augmenter l'effectif dédié aux services à la recherche. Cette place des créations de postes temporaires issus de financements sur projets est une spécificité des services d'appui à la recherche, qui portent des missions plus fréquemment soutenues par des appels à projets ou des financements d'impulsion que d'autres pans d'activités des structures documentaires.

Les données de l'enquête viennent donc appuyer les conclusions du récent **Livre blanc de la documentation dans l'enseignement supérieur et la recherche** : « Dans le cadre des missions dévolues aux BU sont venus s'adjoindre des pans entiers d'activités nouvelles ou largement renouvelées en matière d'appui à la formation et de soutien à la recherche [mais leur] pérennité [est] menacée du fait d'un périmètre d'emplois et de ressources qui n'a pas suivi à proportion leur développement ». La pérennisation des moyens affectés aux services à la recherche constitue de ce fait un enjeu majeur pour les établissements et pour les politiques publiques.

L'étude des moyens des services d'appui à la recherche fait aussi apparaître une configuration singulière dans la typologie des emplois représentés. La part des postes de catégorie A est ainsi majoritaire, avec plus de 50 % des effectifs. Elle subit toutefois une légère baisse entre 2023 et 2021, passant de 64 à 59 %. Les personnels de catégorie B représentent près du tiers des ETPs dédiés à l'appui à la recherche, alors que les catégorie C forment toujours moins de 10 % des effectifs totaux, malgré une légère progression. En 2023, les archives ouvertes constituent la seule mission majoritairement exercée par des personnels de catégorie B. On peut y voir un signe de la maturité et de l'ancrage dans les équipes de cette mission des bibliothèques.

La mission liée aux données de la recherche connaît la plus grande progression en nombre d'ETPs. Cette fonction, initialement représentée dans les établissements de grande taille, tend à s'étendre progressivement. Cette tendance montre que les évolutions en termes de moyens humains entretiennent un lien avec le profil et la taille des établissements. Un premier effet d'échelle apparaît clairement : les structures documentaires plus dotées en personnel ont des marges de manœuvre plus grandes pour créer des départements spécifiques consacrés aux services à la recherche et pour y affecter des moyens plus importants. Elles bénéficient d'une capacité à prendre plus rapidement en charge de nouvelles missions. A l'inverse, les établissements de petite ou de moyenne taille disposent d'une marge moins importante en matière de ressources humaines. Ils privilégient un investissement sur des missions ciblées et développent moins rapidement de nouvelles missions.

En 2023, les services d'appui à la recherche sont désormais ancrés dans nos organisations documentaires. Ils continuent à étendre leur périmètre et à ouvrir de nouveaux champs d'actions et d'expérimentations. L'impulsion des politiques publiques en matière d'information scientifique a contribué à leur développement et à leur visibilité. Ils restent néanmoins placés devant le grand défi de la pérennisation des ressources humaines qui leur sont dédiés, dans un contexte général de fragilité des moyens des structures documentaires.

Introduction

Historique et objectifs de l'enquête

La commission Recherche et Documentation de l'ADBU¹ cherche à apporter une contribution à la fois opérationnelle et prospective sur les évolutions de l'information scientifique et technique, les services à la recherche et aux chercheurs. Dans ce cadre, elle s'est intéressée pour la première fois à l'organisation des services à la recherche en 2018. Un questionnaire avait alors été distribué à un échantillon de 15 établissements représentés au sein de la commission. Les interrogations portaient principalement sur le positionnement des services à la recherche dans l'organigramme des structures documentaires, sur leur périmètre de mission et leurs moyens. Il s'agit de la matrice de l'enquête diffusée plus largement en 2021 et 2023 mais à l'époque, les réponses aux questions avaient été enregistrées à l'intérieur de simples fichiers texte. L'analyse des réponses avait permis de dresser de premières conclusions, formalisées dans un poster présenté au congrès ADBU de 2018 à Brest.

Cette enquête a été renouvelée en janvier et février 2021, cette fois-ci sous la forme d'un questionnaire administré sur le logiciel LimeSurvey et partagé à l'ensemble des membres de la liste de diffusion de l'ADBU. Cette nouvelle enquête a recueilli un total de 64 réponses complètes sur tout le réseau national. L'analyse de ses résultats a été partagée lors d'un webinaire organisé en janvier 2022. Un diaporama avait été produit à cette occasion.

Dès la construction du questionnaire de l'enquête 2021, la commission Recherche et Documentation a envisagé le renouvellement de celle-ci à une fréquence bisannuelle, dans le but de suivre dans la durée cette thématique riche et en constante mutation. Ainsi, en début d'année 2023, la même enquête a été proposée aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche français disposant d'une structure documentaire. Le questionnaire avait été légèrement retouché, à la lumière des enseignements de l'enquête 2021. Certaines questions ont été supprimées car elles ne semblaient plus pouvoir éclairer la situation actuelle des services à la recherche. D'autres ont été ajoutées afin de prendre en compte les évolutions du contexte. Enfin, la formulation de quelques questions a été revue afin d'obtenir des résultats plus riches et plus parlants. Malgré ces modifications, l'ossature du questionnaire reste très semblable entre 2021 et 2023, permettant d'effectuer facilement de nombreuses comparaisons.

Le présent rapport d'enquête se concentrera sur les résultats de l'enquête 2023. Il mobilisera aussi des éléments de l'enquête 2021 quand cela sera utile, afin de pointer des évolutions (ou des constantes) significatives.

Parmi les 70 établissements ayant répondu à l'enquête 2023, 43 faisaient déjà partie des répondants de l'enquête 2021. Cette relative stabilité dans le groupe des établissements ayant participé aux deux enquêtes aide à dresser des constats significatifs. Ainsi, afin de faciliter la lecture du rapport, le choix a été fait de garder une base unique de comparaison, sur la totalité des données récoltées en 2021 et en 2023. L'objectif est de ne pas créer différentes bases de comparaisons et de ne pas complexifier inutilement la lecture du texte. Toutefois, ce panel renouvelé au tiers signifie bien que les évolutions notées dans le rapport sont plus à prendre comme des tendances éclairantes sur l'état de la profession que comme une mesure précise sur l'évolution de la situation.

¹ Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation.

Traitement et disponibilité des données

Les données recueillies au cours de l'enquête 2023 ont fait l'objet de traitements afin de s'assurer de leur fiabilité. L'ensemble des réponses incomplètes a été écarté, ainsi qu'un doublon pour un même établissement. Des contacts ont été pris avec certains répondants pour corriger des données manifestement fautives. Les données brutes de l'enquête sont diffusées sur l'entrepôt Recherche Data Gouv, accompagnées de la structure du questionnaire (fichier lss). Les données brutes de l'enquête de 2021, qui avaient suivi les mêmes traitements, sont également diffusées à l'intérieur du même jeu de données sur l'entrepôt Recherche Data Gouv, là aussi accompagnées de la structure.

Méthodologie

Structure du questionnaire et modalités d'administration de l'enquête

Le questionnaire de l'enquête 2023 comprenait plusieurs grands blocs de questions, portant sur les aspects suivants :

- identification et caractéristiques de l'établissement, de sa structure documentaire et du répondant ;
- positionnement des services à la recherche dans l'organigramme de la structure documentaire ;
- missions assurées par les services d'appui à la recherche et les structures documentaires ;
- historique et évolutions de l'organisation des services d'appui à la recherche ;
- moyens humains affectés aux services d'appui à la recherche ;
- relais et instances partenaires au sein des établissements.

L'ensemble de ces grands blocs de questions figurait déjà dans l'enquête 2021. Les formulations des questions sont souvent restées identiques, les seules évolutions étant justifiées par des lacunes constatées à l'analyse des résultats de l'enquête 2021. Il en a été de même avec les propositions de réponses données à certaines questions.

Quelques questions supplémentaires, ne figurant pas dans l'enquête 2021, ont été posées en fin de questionnaire, sur les conséquences de la politique du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et sur l'implication des personnels des structures documentaires dans des projets de coopération nationale ou européenne.

Enfin, un parcours spécifique a été prévu pour les établissements qui ne font pas figurer les services à la recherche dans leur organigramme. Certaines questions y étaient reformulées et d'autres (touchant notamment à l'historique et aux effectifs des services d'appui à la recherche) ont été supprimées.

L'enquête a été partagée sur la liste de diffusion de l'ADBU (ADBU Forum) et sur la liste de diffusion bibrecherche le jeudi 9 mars 2023. Il était précisé dans le message annonçant l'enquête qu'une seule réponse devait être effectuée par établissement, avec un répondant aussi proche que possible du service d'appui à la recherche. Une version PDF du questionnaire était transmise aux futurs répondants afin de les aider à préparer leurs réponses.

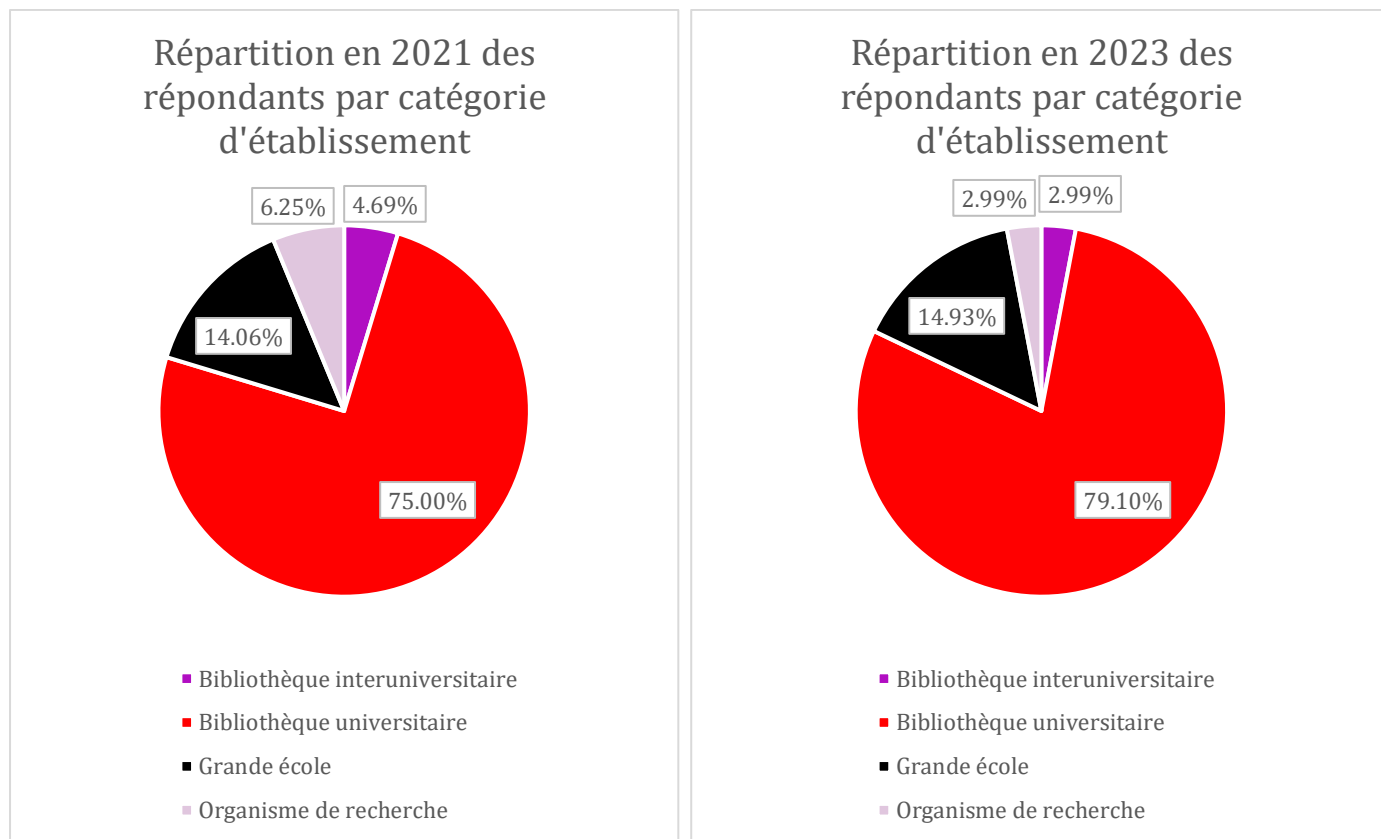
Une relance de l'enquête a été réalisée sur ADBU Forum le mercredi 29 mars 2023, en ouvrant la possibilité aux établissements de répondre jusqu'au 14 avril. Suite à des échanges avec quelques établissements, de dernières réponses sont arrivées jusqu'au mercredi 7 juin 2023. La période allant du 14 avril au 7 juin 2023 a par ailleurs permis aux coordinateurs de l'enquête d'interroger certains répondants pour compléter ou corriger des données manifestement lacunaires ou fautives.

Caractéristiques des établissements répondants

Q1A-2023 – Quel est votre établissement d'appartenance ?

Q1B-2023 – Quel est le périmètre disciplinaire de votre établissement ?

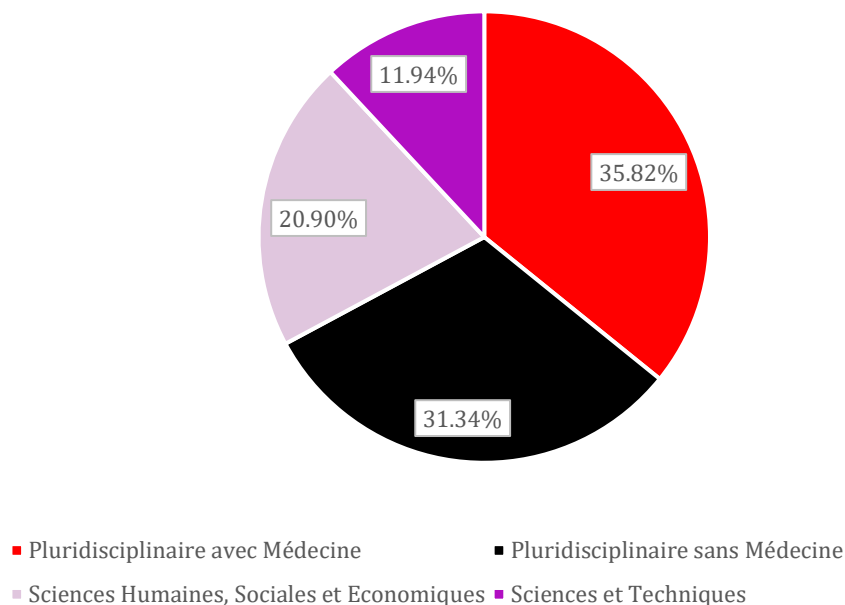
Un total de 67 réponses a été enregistré pour les établissements dont la mission est identifiée dans l'organigramme (2 BIU, 53 BU, 10 grandes écoles, 2 organismes de recherche).



Entre 2021 et 2023, une légère évolution est à constater dans le profil des répondants. Il est à noter que les bibliothèques universitaires représentent la majorité des répondants aussi bien en 2021 qu'en 2023 (75 % des répondants en 2021, 79 % en 2023). Cette évolution joue cependant sur des marges fines, les bibliothèques interuniversitaires et les organismes de recherche représentant 7 répondants en 2021 et 4 répondants en 2023.

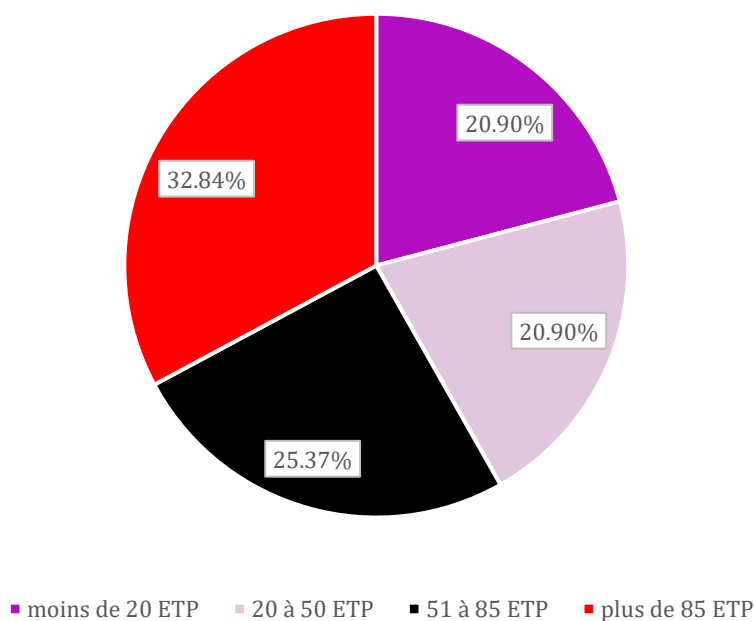
Par rapport à l'enquête 2021, une question supplémentaire avait été posée aux répondants, afin de connaître le périmètre disciplinaire de leur établissement et de permettre ainsi d'isoler certains groupes de réponses en fonction de ce périmètre disciplinaire. Les réponses à cette question, présentées dans le graphique ci-dessous, permettent de se rendre compte de la prédominance des établissements pluridisciplinaires (67 % au total), avec Médecine (36 %) ou sans Médecine (31 %). Cette répartition disciplinaire est peu exploitée dans ce rapport car elle n'a pas fait émerger de conclusions significatives. Elle reste toutefois accessible dans les données brutes de l'enquête partagées en ligne.

Répartition en 2023 des répondants par périmètre disciplinaire



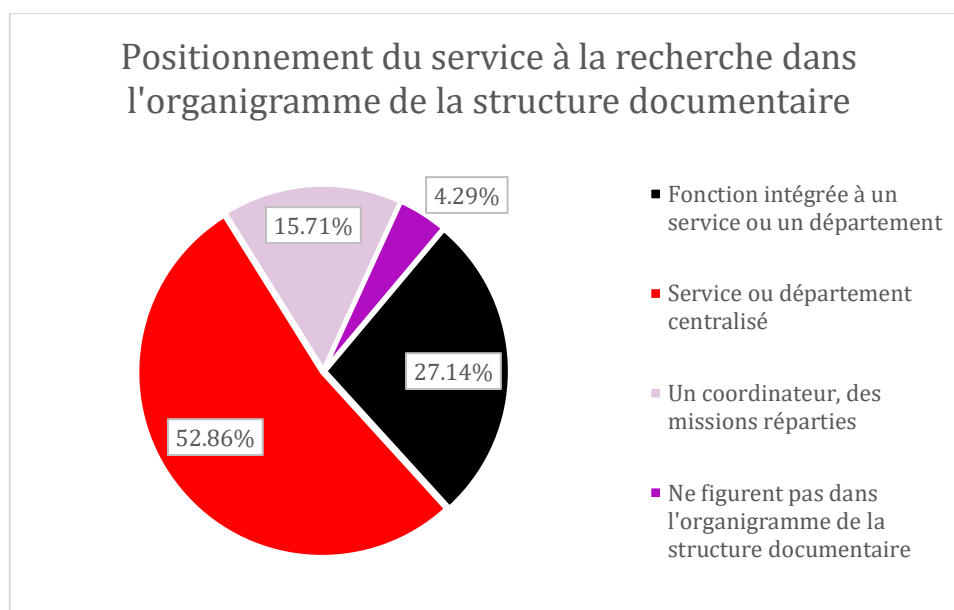
À plusieurs reprises dans le cours de ce rapport, des éclairages sont apportés en fonction de la taille de la structure documentaire ayant apporté les réponses. Une même catégorisation a été reprise pour l'ensemble de ces analyses, elle regroupe les établissements en quatre catégories dont la répartition est présentée dans le graphique ci-dessous.

Répartition en 2023 suivant le nombre d'ETP par structure documentaire



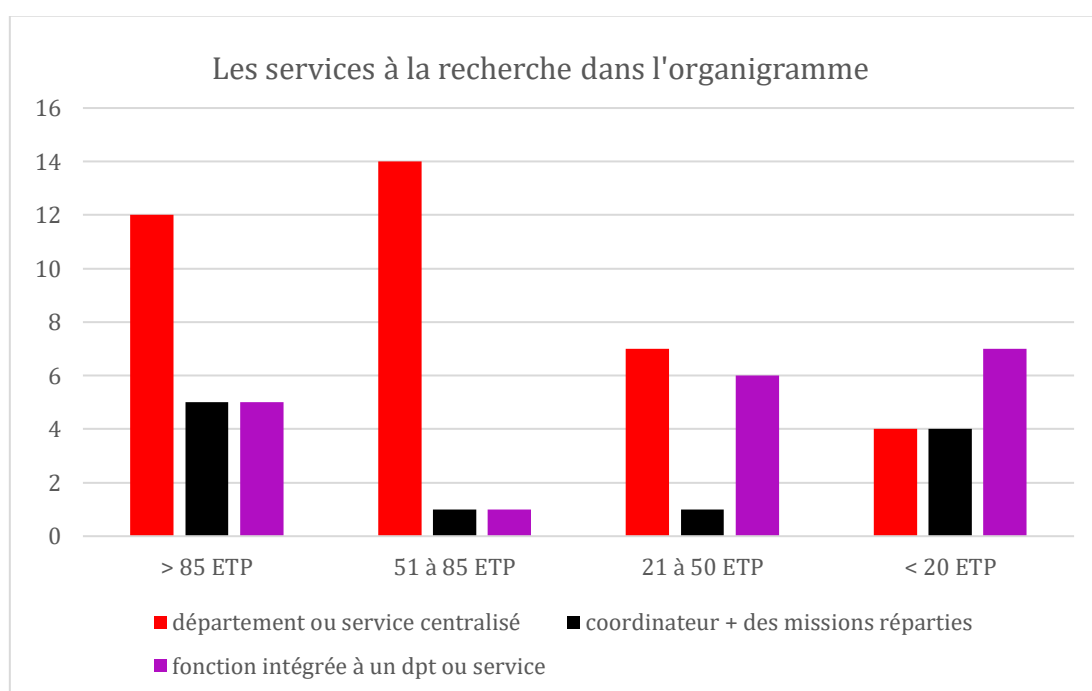
Positionnement dans l'organigramme

Q5-2023 – Comment les services à la recherche sont-ils positionnés dans l'organigramme ?



Comme lors de l'enquête 2021, plus de la moitié des répondants disposent d'un service ou d'un département centralisé sur les services aux chercheurs. Seuls trois établissements répondants ne font pas figurer les services à la recherche dans leur organigramme (5 en 2021). Les proportions sont comparables entre les deux enquêtes. Dans 27 % des cas, les services à la recherche sont intégrés à un service ou un département plus englobant. Ils sont alors associés au numérique, aux collections et/ou à la formation. Dans certaines situations, la mission « recherche » apparaît dans l'intitulé du service : « Service Formation des usagers et services aux chercheurs », « Pôle Documentation électronique et Appui à la Recherche », « Pôle numérique et d'appui à la recherche », « Service d'appui documentaire à la recherche ».

Certains répondants précisent dans les commentaires que des services à la recherche sont parfois partagés avec d'autres directions de l'établissement de rattachement, comme les directions de la recherche.

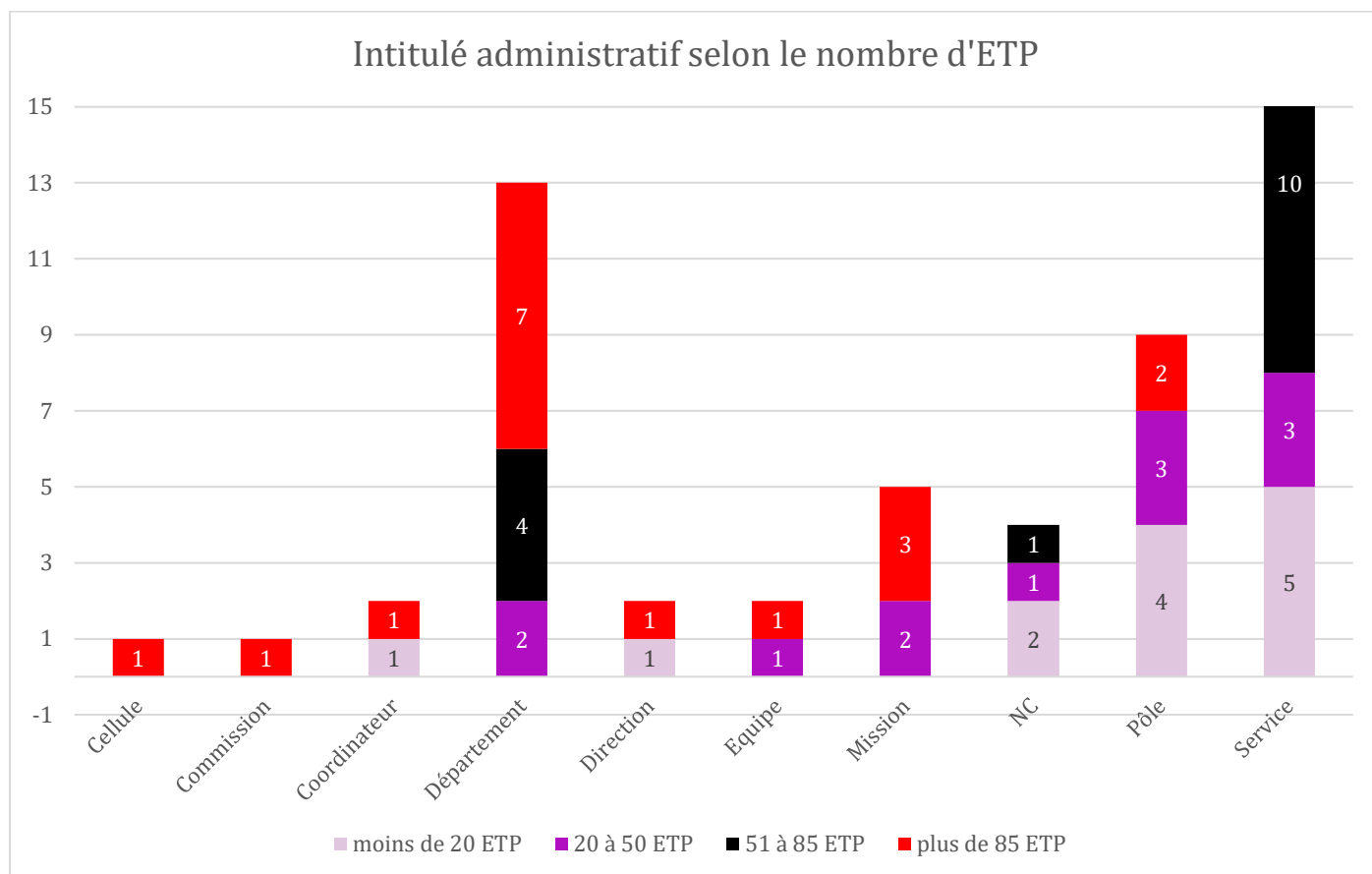


La centralisation reste donc l'option majoritaire, sauf pour les structures documentaires comptabilisant moins de 20 ETP. 87,5 % des structures documentaires comptant 51 à 85 ETP ont opté pour un département ou service centralisé.

Les structures documentaires de plus petite taille (en dessous de 50 ETP) optent moins pour la centralisation, et plus fréquemment pour l'intégration de la fonction d'appui à la recherche à un service ou département. On peut supposer qu'il y a là un effet d'échelle : la structure documentaire doit être d'une taille suffisante pour avoir les moyens de créer plus facilement un service dédié aux missions d'appui à la recherche.

Intitulé exact du service d'appui à la recherche

Q9-2023 - Précisez l'intitulé exact du service d'appui à la recherche dans votre structure documentaire.



Les intitulés administratifs dominants sont « Service » et « Département », pour 62 % des répondants, quel que soit le nombre d'ETP de la structure documentaire. Pour deux établissements, des directions ont été créées, appellation qui n'existait pas dans l'enquête précédente. Les plus gros établissements peuvent également avoir réparti les services à la recherche dans différentes entités, qui ont alors des intitulés variés.

7 établissements, dont 5 BU, indiquent un acronyme pour désigner leur service.

Termes utilisés					
	BIU	BU	Grandes écoles	Organismes de recherche	Total
Recherche	1	35	5	2	43
Appui		21	3	1	25
Services		7	2		9
Chercheurs / doctorants		5	3		8
Numérique / SI		8			8
Doc / Collection		7			7
Science ouverte		6	1		7
Soutien	1	3	1		5
Accompagnement		2	2		4
Archive ouverte / Accès ouvert		3	1		4

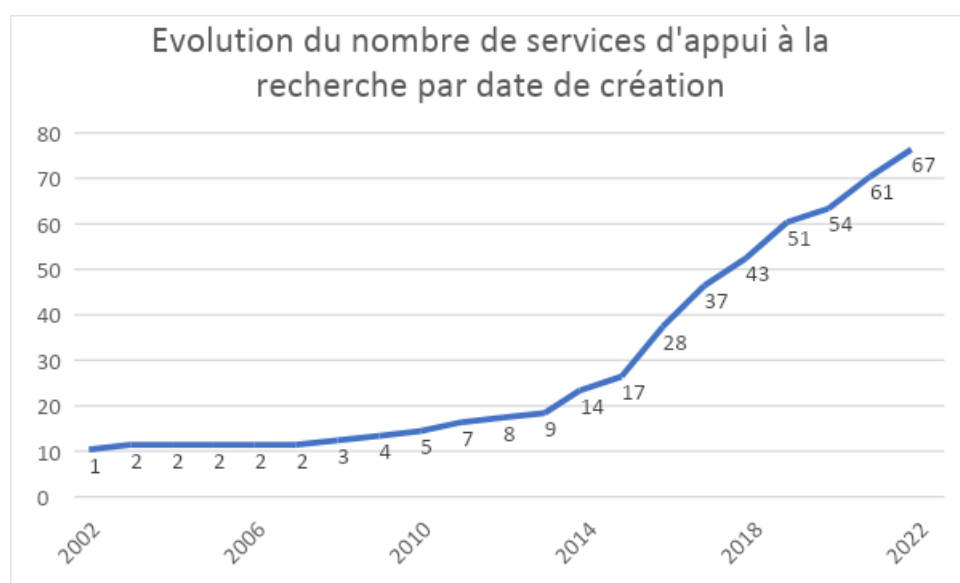
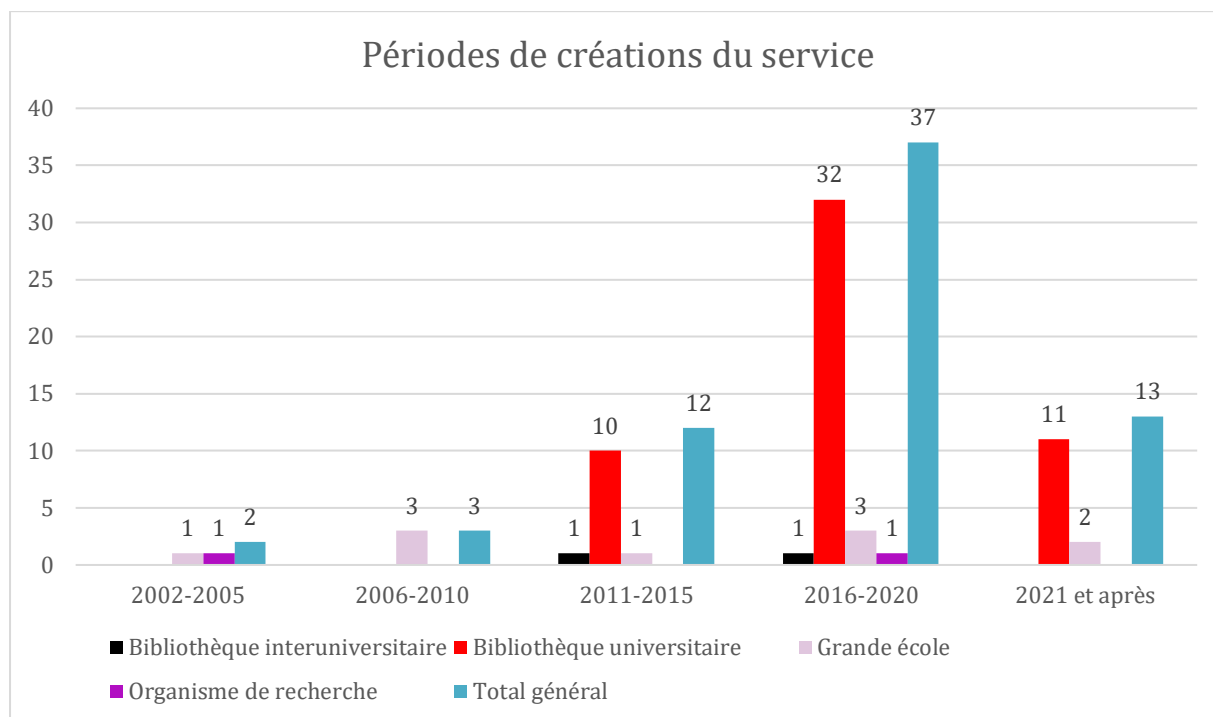
Valorisation	1	3			4
Diffusion		3			3
Publications / Production académique		2			2
Ressources / outils		1	1		2
Revue / édition		2			2
Bibliométrie			1		1
Données de la recherche		1			1
Humanités numériques		1			1
IST		1			1
Ouverture société		1			1
Patrimoine / archives		1			1
Savoirs		1			1
Scientifique	1				1
Total	4	114	20	3	141
Dont Appui à la Recherche		16	3	1	20
Dont Services à la Recherche		7			7

Au-delà des intitulés administratifs, les termes utilisés pour nommer le service reflètent bien la diversité des actions menées. Si le terme « Appui à la Recherche » prédomine (20 établissements ont opté pour cette appellation), des termes comme Science ouverte, Revues ou édition, Données de la recherche, Ouverture et Société sont apparus. Dans les appellations, le lien avec la documentation et le numérique reste également fort.



Dates de créations des services d'appui à la recherche

Q12-2023 – De quand date la première création d'un service d'appui à la recherche dans votre structure documentaire ?



La comparaison des réponses à cette question avec l'enquête de 2021 est à réaliser avec précaution dans la mesure où le périmètre des répondants n'est pas le même (nombre d'établissements différents, établissements répondants différents et évolutions institutionnelles), ce qui peut influencer sur ce qui est vu comme l'année de création du service d'appui à la recherche.

La médiane de création d'un service reste 2017, comme lors de la précédente enquête.

- 9 services ont 10 ans ou plus (création en 2013 et avant).
- 43 services ont plus de 5 ans (2018 et avant), soit 64,2 % des services.
- Depuis la dernière enquête, 13 nouveaux services ont été créés, dont 6 en 2022.

L'année 2016 marque un tournant dans la création des services, avec 11 créations cette année-là. L'année suivante, la journée d'étude du congrès ADBU portait sur « les bibliothécaires, acteurs de la recherche », reflétant la montée en puissance de cette thématique.

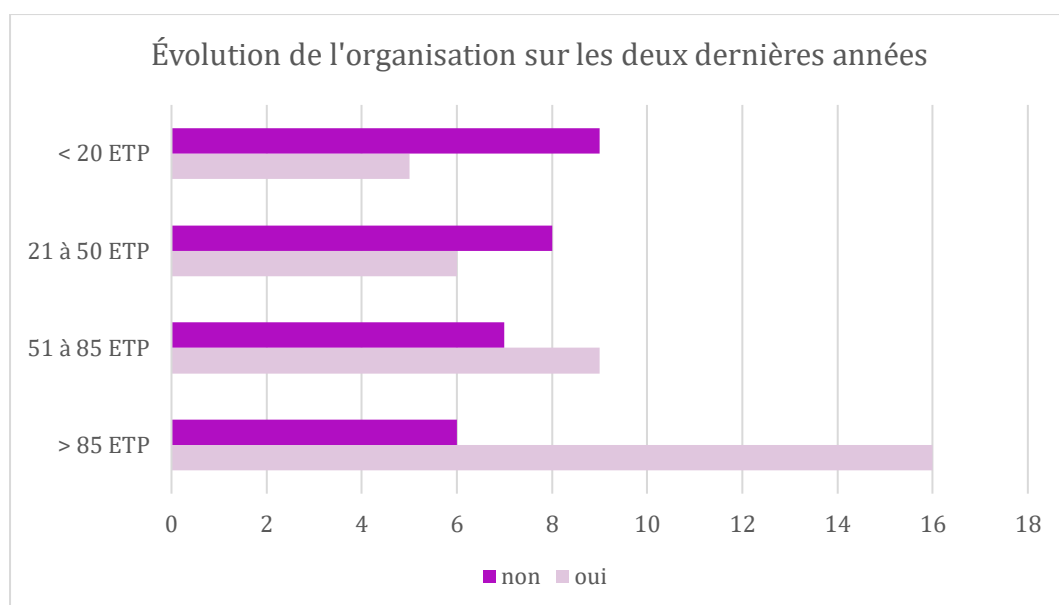
Évolution de la structuration des services à la recherche dans les 2 dernières années

Q13 - La structuration des services à la recherche a-t-elle évolué dans les 2 dernières années (forme du service, positionnement dans l'organigramme, etc.) ?

Plus de 50 % des répondants ont connu une évolution du service sur les 2 dernières années.

Ces évolutions ont été décrites dans les commentaires. Il est possible d'en dégager plusieurs raisons, qui se cumulent parfois :

- 24 évolutions organisationnelles ;
- 10 évolutions RH (évolution des missions, recrutements) ;
- 6 cas d'intégration de nouvelles missions dans le périmètre du service (édition, bibliométrie, APC/Accords transformants, science avec et pour la société, données de la recherche) ;
- 4 créations de services d'appui à la recherche.



Les structures documentaires disposant d'un effectif plus important (supérieur à 50 ETP) ont davantage évolué que les structures documentaires plus petites (50 ETP ou moins). On peut supposer que leur taille leur permet de disposer de davantage de marges de manœuvre pour faire évoluer leur organisation, mais cette hypothèse est à affiner au regard de la typologie des nouveaux postes affectés au service et de leur financement.

Si l'on considère les établissements par catégorie de taille, il ne semble pas qu'il y ait de corrélation systématique entre l'antériorité de la création des services à la recherche et l'évolution de leur organisation. Les structures documentaires de moins de 20 ETP ont, en majorité, des services antérieurs à 2020 (80 %) mais pas d'évolution de leur organisation sur les deux dernières années (64 % de réponses négatives à la question). Les plus grandes structures documentaires (plus de 85 ETP) constituent la catégorie où le taux d'ancienneté des services (91 % de services dont la date de création est antérieure à 2020) et le taux d'évolution sur les deux dernières années (73 %) sont les plus importants.

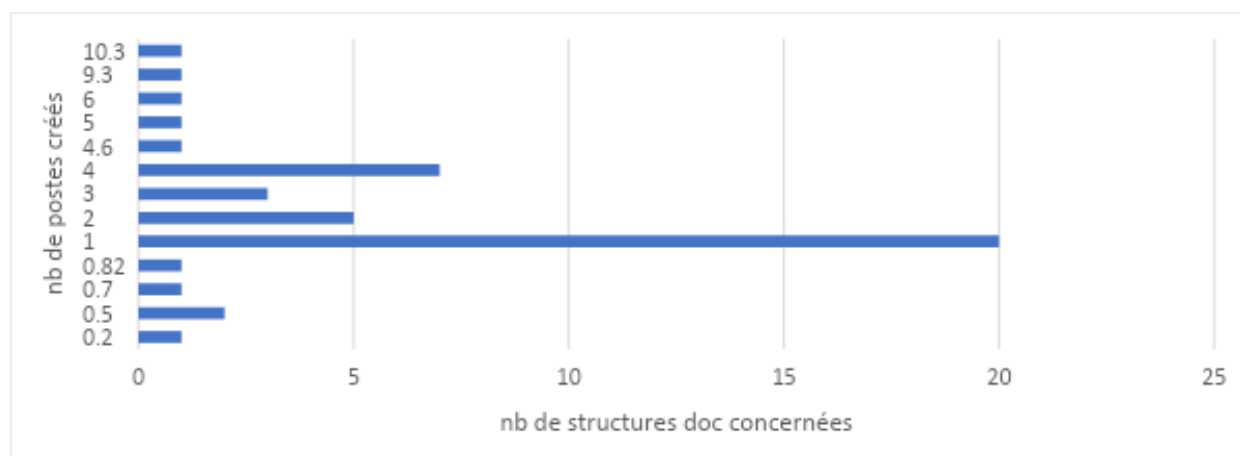
Affectation de nouveaux postes aux services d'appui à la recherche

Q14-2023 - Au cours des 5 dernières années, des postes nouveaux ont-ils été affectés aux services à la recherche ?

Q14A-2023 - Combien de postes nouveaux ont-ils été affectés aux services à la recherche ?

Un biais possible a été identifié sur toutes les questions portant sur les moyens humains affectés aux services à la recherche. Il n'était pas précisé dans l'enquête s'il fallait compter les contrats non pérennes dans le total des moyens. Des échanges lors du congrès de Versailles ont permis de confirmer l'existence de deux interprétations différentes parmi les répondants à l'enquête.

65,7 % des répondants déclarent que de nouveaux postes ont été affectés aux services à la recherche au cours des cinq dernières années (72,9 % en 2021) : entre 0,2 (minimum) et 9 postes (maximum) selon les répondants, avec une majorité se situant autour de 1 poste (valeur médiane, la moyenne étant à 2.5). 20 structures sur 45 déclarent l'affectation d'un seul nouveau poste au cours des 5 dernières années.



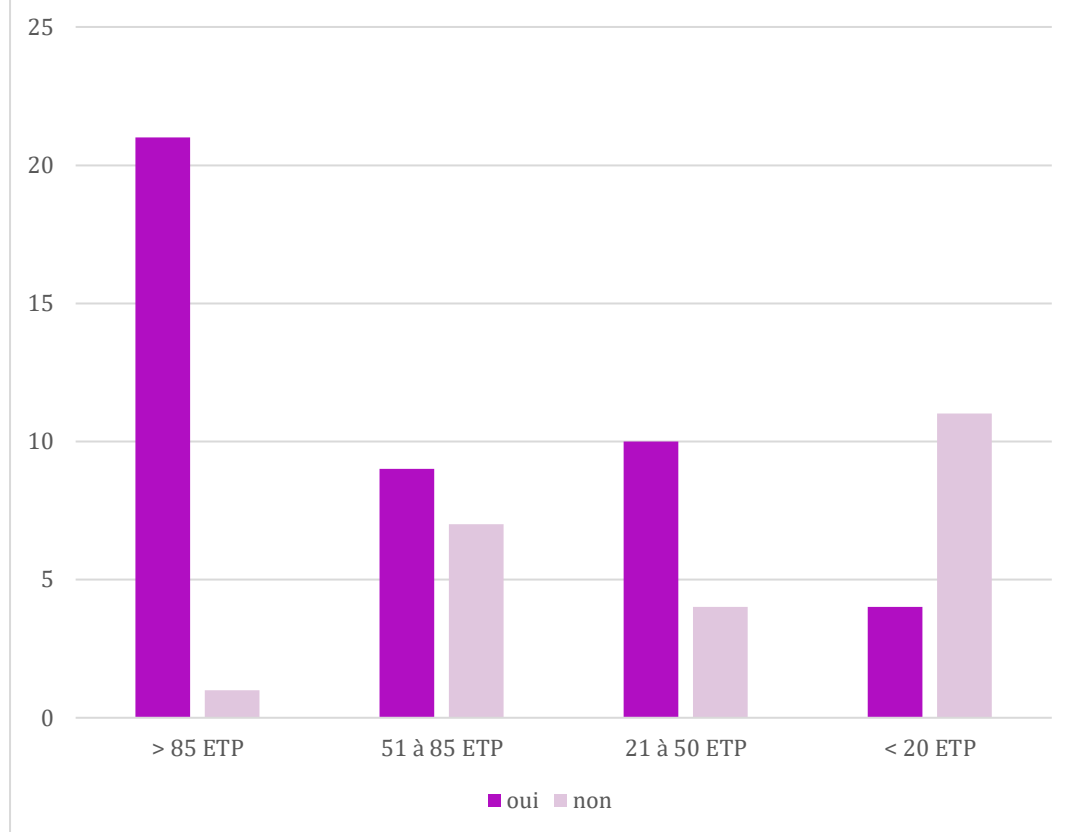
Au regard des réponses à l'enquête, on constate une légère tendance à la baisse du nombre de nouveaux postes affectés aux services à la recherche par rapport aux données de 2021 (65,7 % en 2023 contre 72,9 % en 2021). Ce constat s'explique peut-être par une relative stabilisation des effectifs des services les plus anciennement constitués ou, plus prosaïquement, par une diminution globale des moyens. Cette donnée sera à suivre quand l'enquête sera renouvelée.

En affinant l'analyse selon la taille des structures documentaires, on constate que les structures documentaires disposant d'un effectif supérieur à 20 ETP ont plus fréquemment affecté de nouveaux postes aux services à la recherche (respectivement 95,4 % de réponses positives à la question posée au-dessus de 85 ETP, 56,2 % entre 51 et 85 ETP, 71,4 % entre 21 et 50 ETP).

Les structures documentaires de 85 ETP et plus se détachent de nouveau nettement, et ont généralement pu bénéficier de nouveaux postes (21 répondants sur 22). Cela tend à confirmer que plus une structure dispose de moyens humains, plus sa capacité à évoluer en attribuant de nouveaux postes aux services à la recherche est importante.

La majorité des structures de moins de 20 ETP (73,3 %) n'a pas affecté de nouveaux postes aux missions d'appui à la recherche. Sur ce point, 20 ETP semble donc constituer un seuil critique.

Affectation de nouveaux postes aux services d'appui à la recherche



Typologie des nouveaux postes affectés aux services d'appui à la recherche

Q15-2023 - Ces postes ont-ils été affectés en faisant évoluer des personnes déjà présentes au sein de la structure documentaire ?

Q15A-2023 - Merci d'indiquer ici quelles étaient les missions d'origine des personnels concernés.

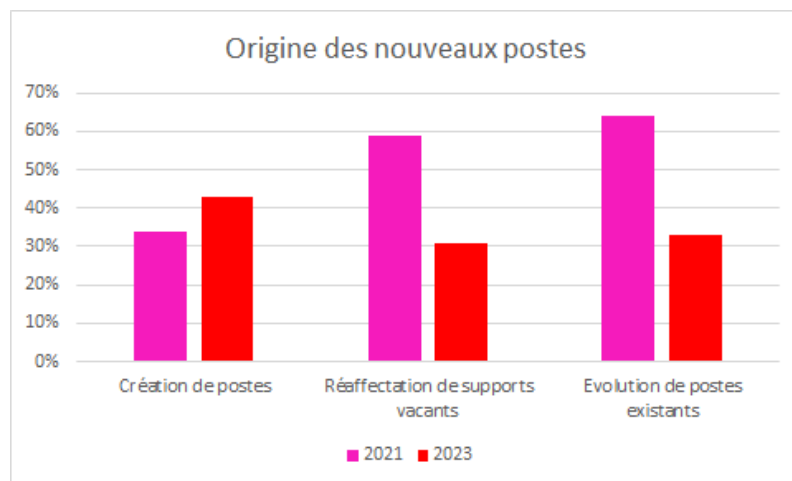
Q16-2023 - Ces postes ont-ils été affectés en réaffectant un support à l'occasion d'un départ ?

Q16A-2023 - Merci d'indiquer quelles étaient les missions des personnels dont le support a été réaffecté aux services à la recherche.

Q17-2023 - Ces postes ont-ils été attribués via la création d'un nouveau poste ?

Q17A-2023 - Merci d'indiquer sur la base de quel argumentaire ou dans la perspective de quel projet le poste a été créé.

Il était ensuite demandé aux répondants de préciser l'origine de ces nouveaux postes, trois catégories étant identifiées : création de postes ; réaffectation de supports vacants (à l'occasion d'un départ en retraite ou suite à une mutation par exemple) ; évolution de postes existants. Il n'était pas explicitement demandé dans le questionnaire de préciser la nature des postes (CDD ou poste de titulaire), ni la filière professionnelle concernée (bibliothèque, ITRF ou autre), ce qui empêche une analyse fine sur ces deux points, qui mériteraient d'être approfondis lors de prochaines éditions de l'enquête.



NB : Les différentes catégories (création, évolution de poste existant, réaffectation de support existant) peuvent se cumuler sur un même établissement.

Le rapprochement de ces données illustre les trois leviers sur lesquels se sont constitués les services d'appui à la recherche.

On remarque la place des créations de postes dans la mise en place de ces services. Ces créations s'expliquent assez souvent par des opportunités de financement spécifique sur projet, comme le montrent les commentaires : beaucoup des créations de postes sont donc des CDD, ce qui pose la question de la pérennisation des moyens. C'est probablement une spécificité des services d'appui à la recherche, qui touchent à des enjeux stratégiques à l'échelle de l'établissement et de portée nationale, et bénéficient plus aisément de l'engagement de moyens ad hoc que d'autres pans d'activités des structures documentaires.

L'affectation de nouveaux postes aux services à la recherche repose aussi, à parts égales, sur des réaffectations de supports à l'occasion d'un départ ou sur l'évolution de postes existants. Ces affectations se produisent souvent dans un contexte de réorganisation fonctionnelle plus globale, comme l'illustrent les commentaires. A la lecture des commentaires, les fusions d'établissement paraissent avoir formé un terreau propice à une redistribution des moyens humains au bénéfice des missions d'appui à la recherche.

La comparaison avec les données de l'enquête 2021 semble indiquer que la marge de manœuvre en termes de réaffectation de supports vacants ou d'évolution de postes existants a tendance à diminuer. La création de postes, fréquemment sur des supports non pérennes, devient le moteur essentiel pour augmenter l'effectif dédié aux services à la recherche. On peut supposer qu'un certain nombre de structures documentaires, une fois passée la phase de développement initial du service, ont épuisé les ressources humaines mobilisables en interne, et n'ont d'autre solution que de s'orienter vers des créations de postes ou des recrutements sur contrat, selon les opportunités.

Il était demandé aux répondants, lorsque ces postes ont été affectés en faisant évoluer des personnes déjà présentes au sein de la structure documentaire, de préciser les missions d'origine des personnes concernées. Les missions les plus fréquemment citées ressortent des domaines suivants : gestion, catalogage et signalement de collections ; gestion des collections numériques ; appui à la recherche ; gestion des thèses ; référencement dans HAL ; formation. Il est donc permis de supposer que dans ce cas ont été privilégiés des profils relevant déjà du périmètre des services d'appui à la recherche (thèses, HAL...) ou des profils dotés de compétences (et d'une appétence) attendues et directement mobilisables dans ce cadre, tels que les compétences en matière de formation ou de signalement.

Les fonctions d'encadrement sont également citées, dans le cas où le pilotage du service d'appui à la recherche a été confié à un cadre anciennement pourvu d'autres responsabilités au sein de la structure. Les commentaires révèlent aussi que peut exister, ponctuellement, le cas de personnels anciennement affectés dans un laboratoire qui sont rattachés au service d'appui à la recherche lors de sa structuration.

Les commentaires révèlent que toutes les catégories (A, B, C) sont touchées, mais les catégories B et A sont plus souvent citées.

Dans le cas de **réaffectations de postes à l'occasion d'un départ ou d'une transformation de poste**, il n'existe pas, sauf dans quelques cas ponctuels, de lien évident entre les missions antérieures du poste et les missions d'appui à la recherche ; les commentaires révèlent tous types de profils de poste, en fonction du contexte organisationnel. C'est donc dans ce cas l'opportunité offerte par une vacance de poste suite à un départ qui a prévalu ; un contexte de réorganisation fonctionnelle plus globale se révèle propice à dégager des moyens sur l'existant pour renforcer l'appui à la recherche.

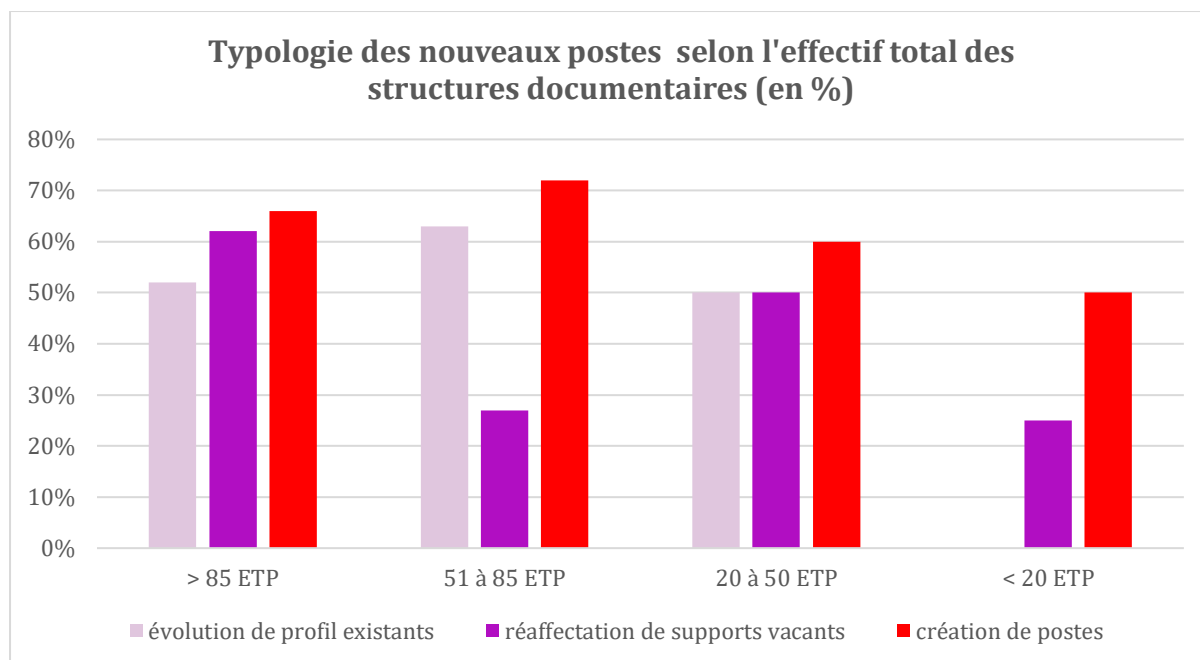
Même si la question n'était pas directement dans l'enquête, les commentaires révèlent qu'une large part des nouveaux moyens humains affectés aux services d'appui à la recherche par le biais d'une création de poste repose sur des contrats à durée déterminée ou des recrutements sur des financements ponctuels (en particulier dans les domaines ayant émergé depuis l'enquête 2021, tels que la gestion des données par exemple).

Ces créations de postes ont, fréquemment, reposé sur un financement ministériel ou local ciblé. Les commentaires illustrent la diversité des dispositifs activés : dialogue stratégique de gestion, crédits du MESR dans le cadre des Ateliers de la donnée, Fonds national pour la science ouverte, financement IDEX, etc. On note aussi un nombre important de CDD accordés sur projet. Deux arguments sont essentiellement mis en avant pour justifier ces créations de poste : soit pérenniser une activité ou changer d'échelle en passant d'une mission à un service, soit monter en charge ou créer un nouveau pan d'activités (la gestion des données et la bibliométrie sont souvent citées).

Dans tous les cas, la mise en œuvre d'un plan ou d'une politique Science ouverte au niveau de l'établissement a constitué un contexte propice à des créations de postes au profit de l'appui à la recherche, pour accompagner les actions projetées à l'échelle de l'établissement.

Les services d'appui à la recherche ont donc bénéficié, davantage que d'autres domaines sans doute, de réelles opportunités et d'une volonté politique de création de nouveaux postes mais, paradoxalement, la nature de ces moyens humains, souvent non pérennes, crée une réelle fragilité pour ces services, et un risque de difficultés à assurer une continuité de ces services sur la durée. Elle empêche par ailleurs les structures documentaires de capitaliser pleinement sur les compétences et l'expertise d'une partie des agents affectés sur ces missions.

Typologie des nouveaux postes, selon l'effectif total des structures documentaires :



Quel que soit l'effectif des structures documentaires, les nouveaux postes affectés aux services à la recherche depuis 2021 sont majoritairement issus de création de postes. On constate par ailleurs que les plus petites structures (moins de 20 ETP) n'ont pas affecté de nouveaux postes en faisant évoluer des profils existants, ce qui tend à confirmer que 20 ETP constitue un seuil critique en-deçà duquel la latitude pour faire évoluer l'existant est réduite. L'opportunité d'une vacance de poste (à la suite d'un départ en retraite par exemple) est assez largement utilisée, quel que soit l'effectif total, pour affecter de nouveaux postes aux services à la recherche.

Compléments sur la constitution du service

Q18-2023 - Souhaitez-vous nous donner des éléments complémentaires sur l'historique de constitution du service ?

Un nombre non négligeable de répondants (presque la moitié) ont jugé utile d'apporter des précisions ou compléments aux réponses fournies, ce qui illustre l'importance du contexte local qui explique l'hétérogénéité des choix, du positionnement des bibliothèques et des opportunités qui ont soutenu la construction des services d'appui à la recherche.

Dès qu'on s'y attache de près, chaque cas présente des singularités qui lui sont propres. Toutefois, une trajectoire majoritaire semble se dessiner. Elle montre la construction progressive des services à la recherche, à partir d'un premier stade embryonnaire (à la lecture des *verbatim*, ce premier stade a pu prendre diverses formes : une mission, un agent doté de fonctions spécifiques, souvent en lien avec l'archive ouverte ou les publications scientifiques) jusqu'à des services constitués au périmètre élargi et avec des moyens humains renforcés (plus ou moins selon la capacité des établissements). Les réorganisations fonctionnelles ou réflexions internes sur la structuration des services ont offert un contexte favorable, que des opportunités de financements (création de postes ou souvent recrutement de CDD) ou des réaffectations de moyens existants, ont permis de mettre en œuvre. Dans le cas des universités fusionnées, la création du service s'est également appuyée sur des fonctions, missions ou services d'appui à la recherche préexistants. De façon globale, l'organisation et les moyens des services d'appui à la recherche demeurent fortement évolutifs, malgré certaines tendances que de futures enquêtes pourront confirmer ou infirmer.

Les missions prises en charge par les services d'appui à la recherche

Q10A-2023. Parmi ces missions, lesquelles sont assurées par votre service d'appui à la recherche ou votre structure documentaire ?

Q10B-2023. Si vous le souhaitez, vous pouvez préciser vos réponses en donnant des détails sur les missions listées ci-dessus et leur portage au sein de votre structure documentaire.

Q11-2023. Si votre service d'appui à la recherche exerce des missions n'entrant pas dans ces catégories, vous pouvez les signaler ici.

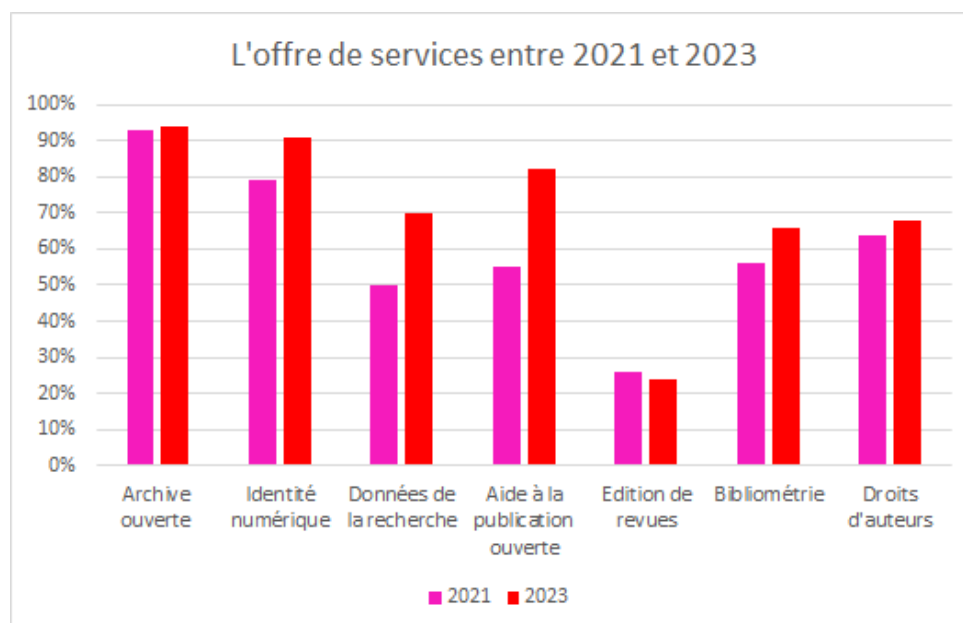
Q23-2023. Pour chaque mission, indiquez le niveau de responsabilité/d'intervention de votre structure documentaire : Portée par la structure documentaire pour l'université / Portée par un autre service de l'université / Portée de concert par la structure documentaire et un autre service de l'université / Mission non prise en charge par mon établissement / Je ne sais pas.

Les principaux enseignements des enquêtes précédentes

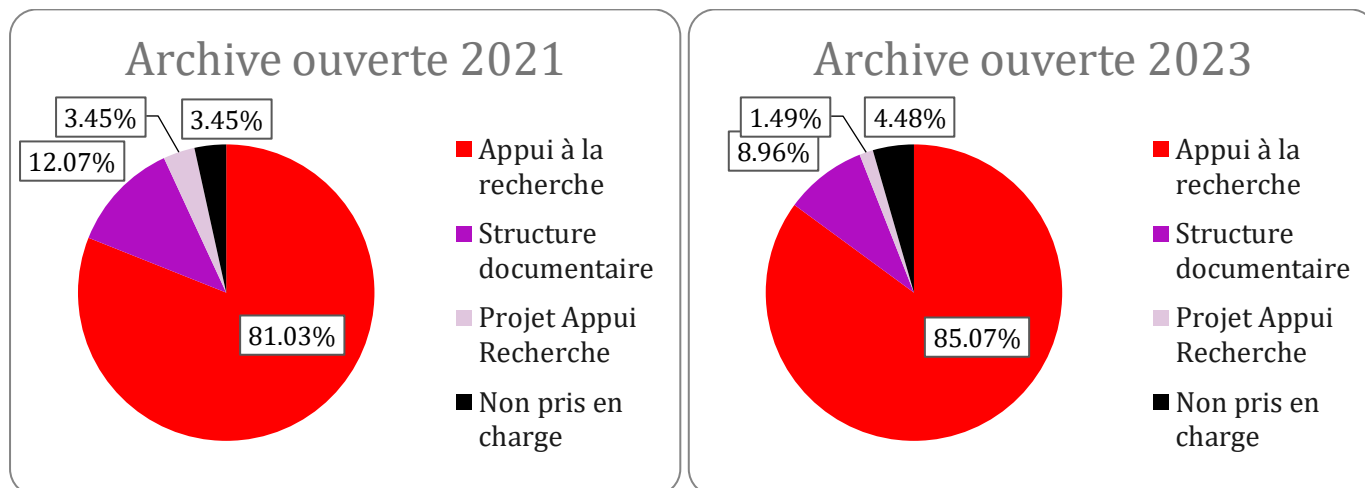
Les enquêtes de 2018 et 2021 ont permis d'identifier des missions qui constituent le socle commun des services d'appui à la recherche (archive ouverte, identité numérique) et d'autres missions amenées à rejoindre ce socle commun (données de la recherche, bibliométrie, APC). A l'inverse, certaines missions exercées de longue date par les SCD, ne font que rarement partie du périmètre des services d'appui à la recherche (fourniture de documents, acquisition de ressources électroniques, patrimoine, bibliothèque numérique et recherche bibliographique). D'autres missions, enfin, étaient prises en charge à parts égales entre les services d'appui à la recherche et d'autres services au sein de la structure documentaire (gestion des thèses et mémoires, formations doctorales).

Logiquement, les missions constituant le socle commun sont celles pour lesquelles le portage par la structure documentaire était le plus répandu. L'implication d'autres services (hors structure documentaire) était en revanche très nette dans le portage de nouvelles missions pour les structures documentaires (données de la recherche, accompagnement de l'édition de revues, bibliométrie).

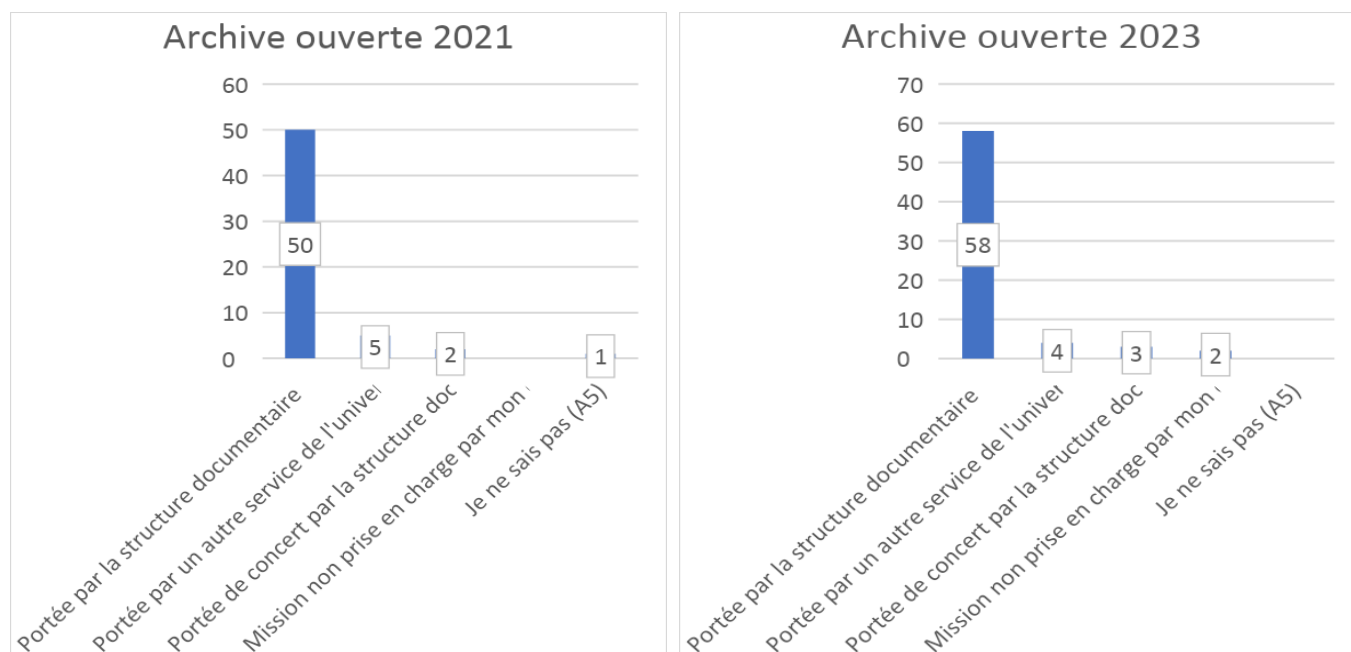
Le renouvellement de l'enquête en 2023 avait pour but de mesurer des évolutions dans la prise en charge de ces différentes missions en l'espace de 2 ans. De nouvelles missions ont été interrogées et, de façon très marginale, le périmètre de certaines a été précisé afin d'éviter les ambiguïtés (« APC, accompagnement à la publication ouverte » est devenu « Aide à la publication ouverte, dont suivi et gestion des APC », par exemple).



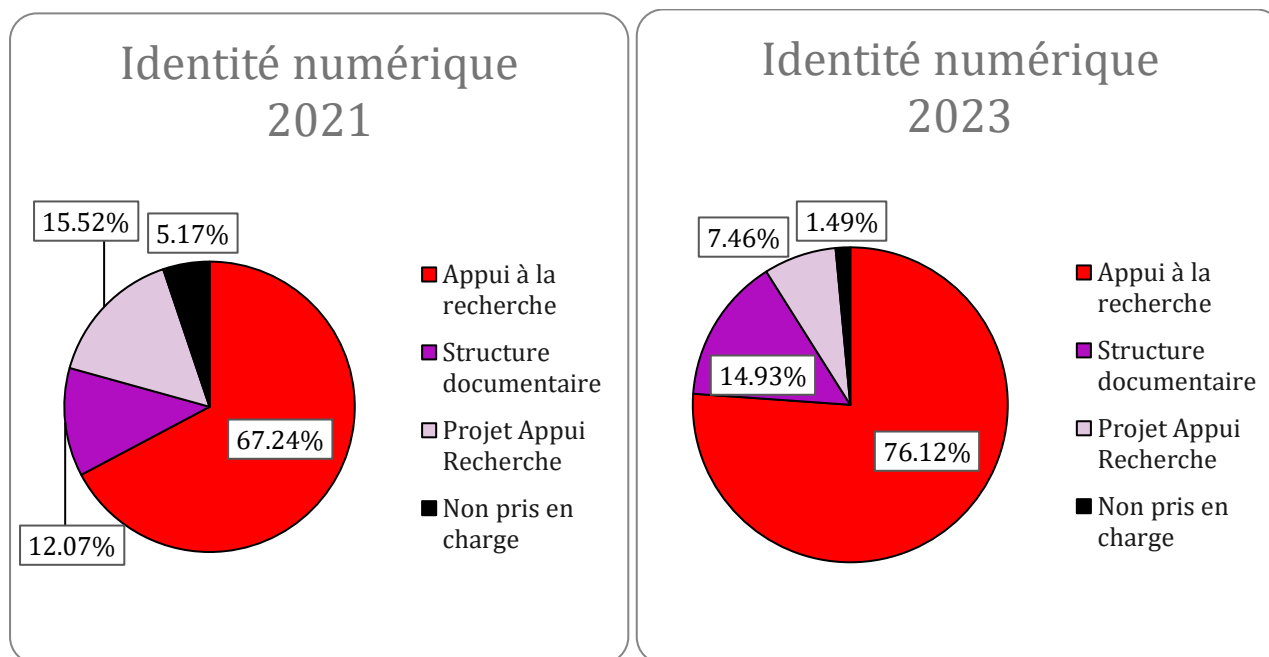
Archive ouverte



Les services d'appui à la recherche étaient déjà très majoritairement impliqués dans la gestion des archives ouvertes en 2021, faisant de cette mission le cœur du socle commun identifié plus haut. Cette tendance se confirme en 2023, avec 85 % des services d'appui à la recherche impliqués. La part des structures documentaires s'occupant d'une archive ouverte mais confiant cette mission à un autre service que le service d'appui à la recherche a diminué mais reste tout de même à près de 10 %. En analysant ce groupe restreint de six établissements, il apparaît qu'il contient deux établissements ayant répondu « Assuré par la structure documentaire » à l'ensemble des missions prises en charge (ce qui témoigne d'une lecture partielle de l'énoncé) et quatre établissements, grandes écoles ou organisme de recherche, pour lesquels la fonction Services à la recherche n'est pas intégrée à l'organigramme sous la forme d'un service ou département centralisé. Comme en 2021, l'enquête 2023 montre que les structures documentaires ne portant pas la mission « Archive ouverte » pour leur université sont très minoritaires.

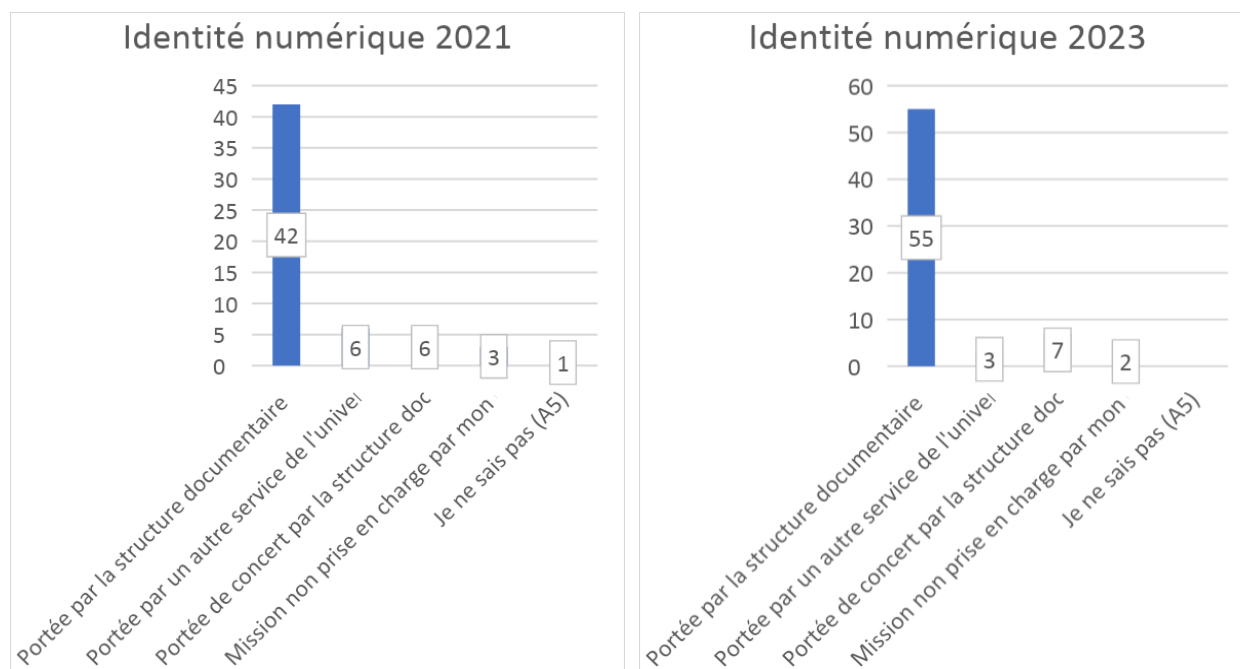


Identité numérique – référentiels, identifiants chercheurs



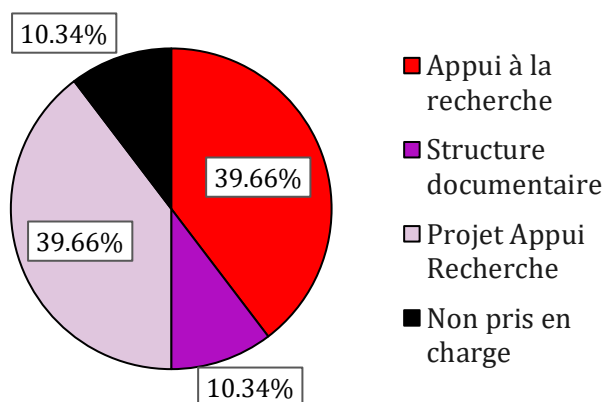
L'identité numérique (référentiels, identifiants chercheurs) est la seconde mission identifiée en 2021 comme faisant partie du socle commun des services d'appui à la recherche. Déjà prise en charge par 67,2 % des services d'appui à la recherche ayant répondu à l'enquête 2021, elle gagne près de 10 points en 2023 pour concerner maintenant plus des trois quarts des services d'appui à la recherche ayant répondu à l'enquête. Logiquement, la part de projets pour les services d'appui à la recherche a baissé d'une part à peu près équivalente entre 2021 et 2023, ce qui montre qu'un certain nombre de projets se sont réalisés durant la période séparant les deux enquêtes.

Comme avec les archives ouvertes, il s'agit d'une mission largement portée par les structures documentaires au sein de leurs établissements. Là aussi, une progression notable est constatée entre 2021 et 2023.

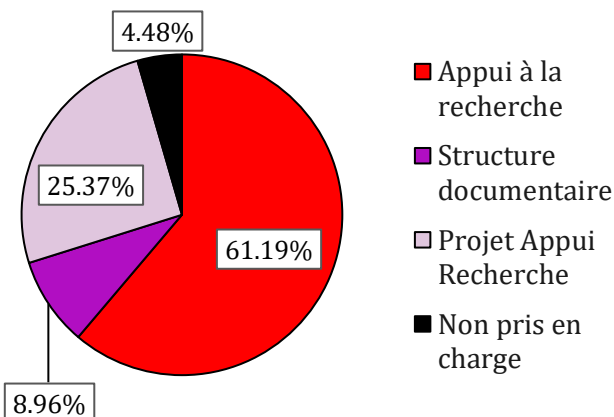


Données de la recherche

Données de la recherche 2021



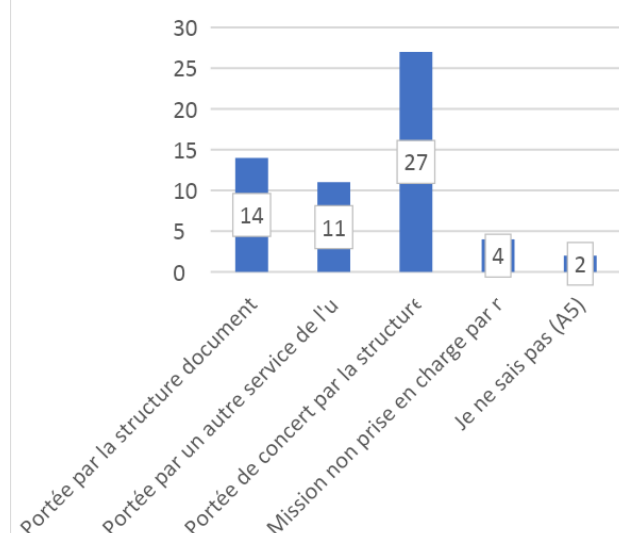
Données de la recherche 2023



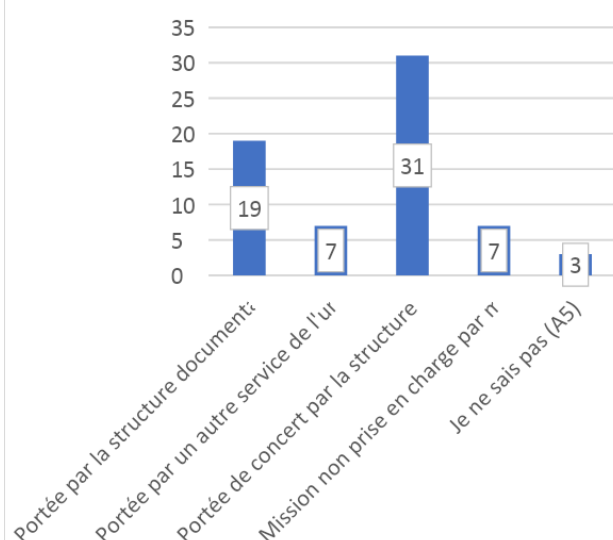
En 2021, les données de la recherche étaient de loin la mission où le plus de projets étaient annoncés (39,7 %). Deux années plus tard, bon nombre de ces projets semblent s'être transformés en missions prises en charge par les services d'appui à la recherche puisque ce pourcentage passe de 39,7 % à 61,2 %, pour rejoindre le socle commun des missions des services d'appui à la recherche en bibliothèque. On peut d'ailleurs anticiper que cette tendance se poursuivra dans les prochaines années au regard de la dynamique de cette thématique : cela apparaît dans les réponses à l'enquête puisqu'environ deux tiers des établissements qui ne proposent pas encore ce service annoncent un projet.

L'accompagnement des chercheurs dans la gestion des données de recherche nécessite la combinaison de compétences variées au sein des établissements. Par conséquent, il n'est pas surprenant de constater que cette mission est celle pour laquelle le nombre de co-portages avec d'autres services de l'université est le plus important.

Données de la recherche 2021

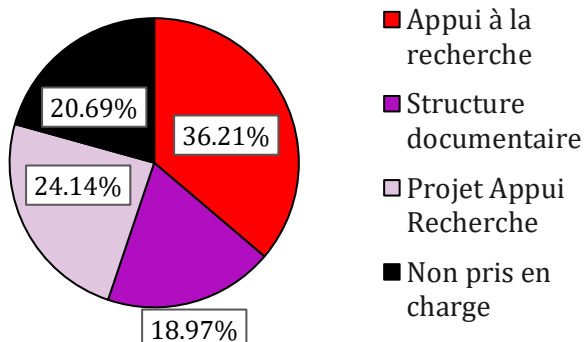


Données de la recherche 2023

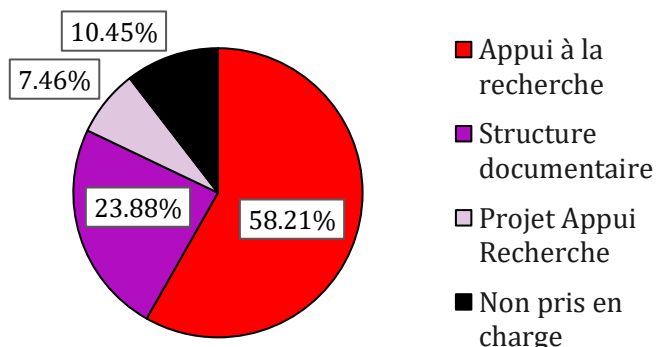


Aide à la publication ouverte, dont suivi et gestion des APC

Aide à la publication ouverte 2021



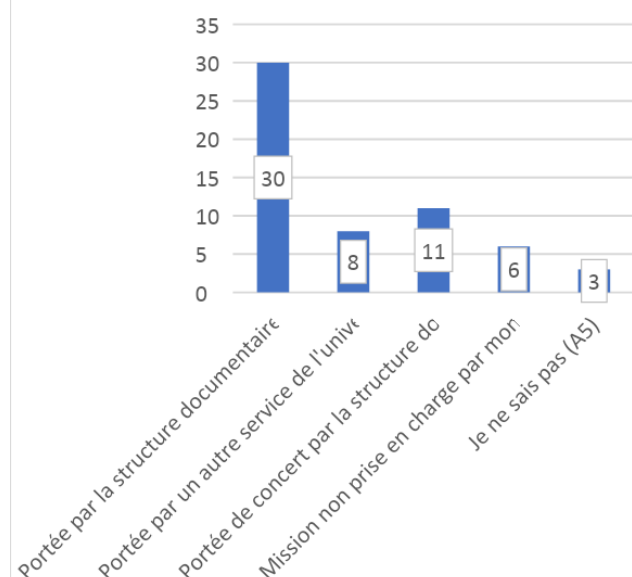
Aide à la publication ouverte 2023



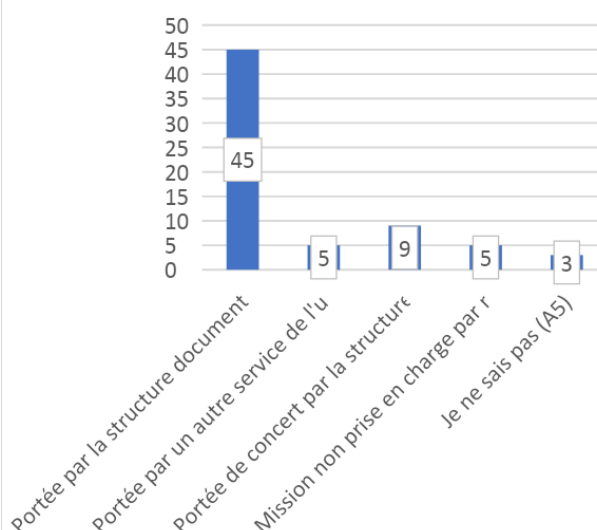
L'aide à la publication ouverte suit une dynamique proche de celle des données de la recherche. Cette mission connaît en effet une hausse de 22 points pour la prise en charge par les services d'appui à la recherche. Là aussi, une bonne part des projets annoncés en 2021 semblent s'être concrétisés. Toutefois, contrairement au cas des données de la recherche, un quart des structures documentaires attribuent cette mission à d'autres services que les services d'appui à la recherche. Les commentaires font apparaître que les départements des collections sont impliqués sur cette thématique, par la gestion des contrats avec les éditeurs scientifiques.

Si les structures documentaires sont très majoritairement en première ligne dans la gestion des archives ouvertes, l'aide à la publication ouverte connaît davantage de formes de portages, avec un nombre non négligeable d'établissements où cette mission est co-portée par la structure documentaire et par un autre service de l'université (13,4 %). Néanmoins, une tendance forte se dégage entre 2021 et 2023, et elle semble installer la prédominance des structures documentaires dans l'aide à la publication ouverte.

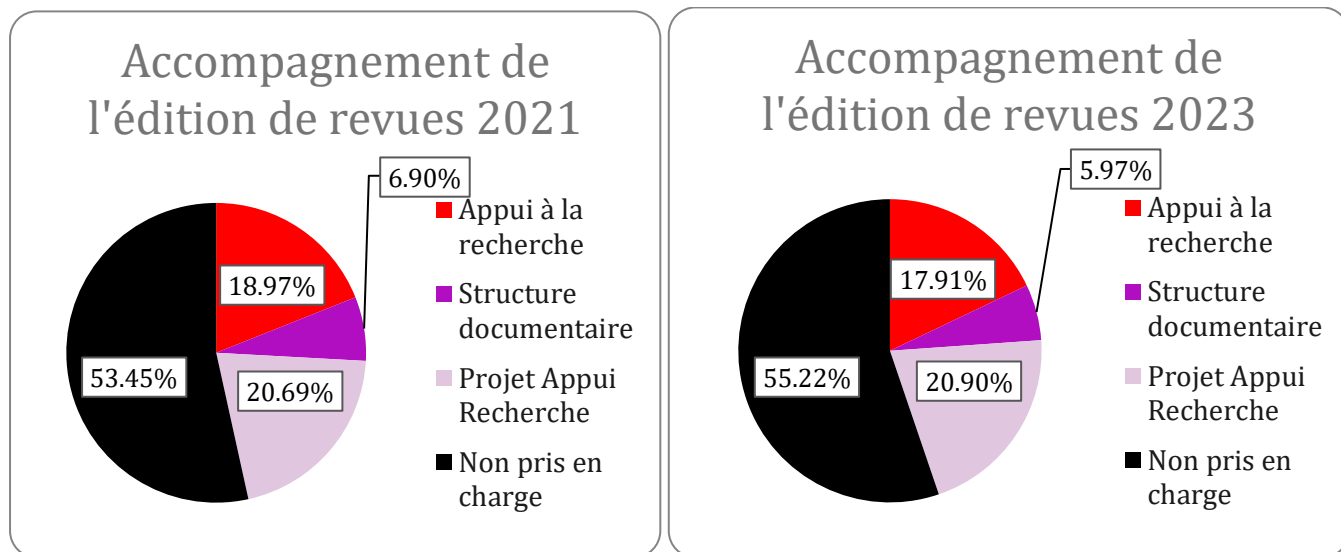
Aide à la publication ouverte 2021



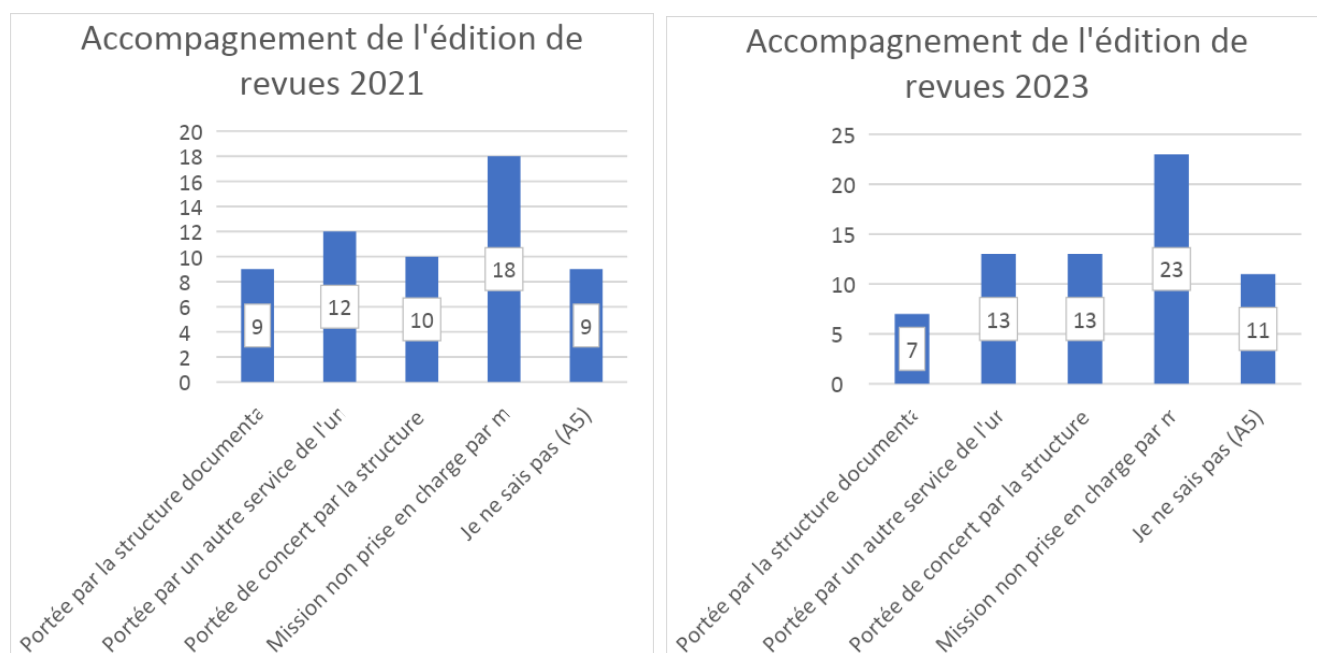
Aide à la publication ouverte 2023



Accompagnement de l'édition de revues – pépinière, etc.

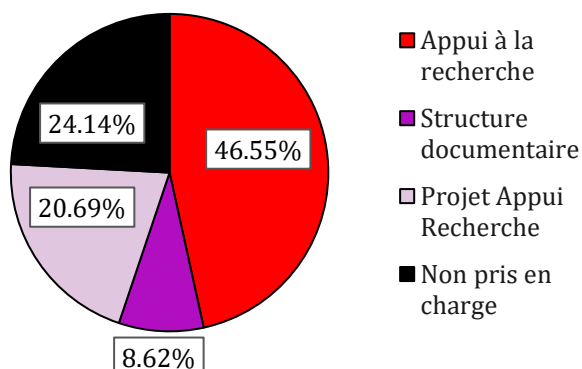


En déplaçant le curseur vers l'accompagnement de l'édition de revues, un tableau tout à fait différent apparaît. La répartition entre les réponses proposées est quasiment identique entre 2021 et 2023. En première approche, le nombre de services d'appui à la recherche impliqués dans ce domaine paraît très faible (entre 17 et 19 %). Une nuance pourrait être apportée à ce premier constat puisque l'accompagnement à l'édition de revues est une mission très marquée d'un point de vue disciplinaire. Aujourd'hui, dans les établissements de l'ESR, elle se concentre largement sur les établissements ayant une composante SHS. Parmi les 67 établissements ayant répondu à l'enquête, 8 sont des établissements n'exerçant que dans le domaine des sciences et techniques. Logiquement, une forte proportion de ces établissements déclare ne pas prendre en charge cette mission et ne pas projeter de le faire (6/8). Toutefois, le fait de retirer ces établissements de l'équation ne modifie que marginalement la répartition des réponses. Il semble donc qu'au-delà de cet aspect disciplinaire, l'accompagnement de l'édition de revues reste un service difficile à mettre en place dans les structures documentaires et, au-delà, dans les établissements de l'ESR. Un tiers des établissements répondants ont déclaré que cette mission n'était pas prise en charge par leur établissement (le taux le plus élevé, et de loin, parmi les sept missions examinées de ce point de vue).

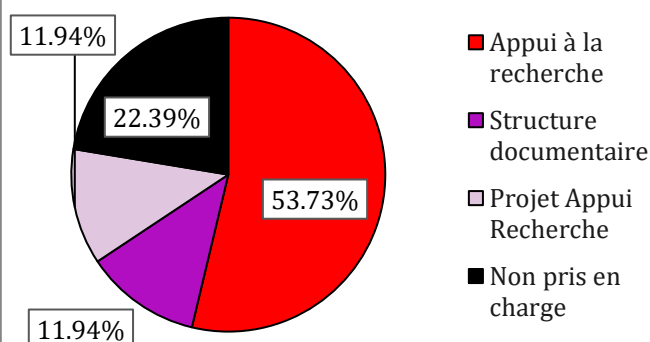


Bibliométrie

Bibliométrie 2021



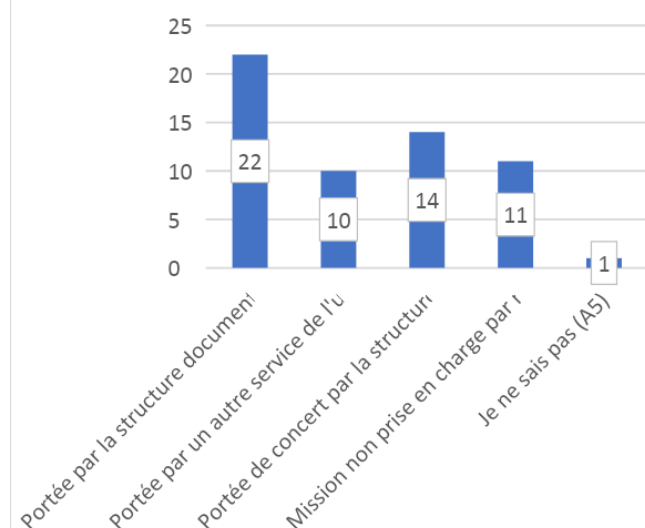
Bibliométrie 2023



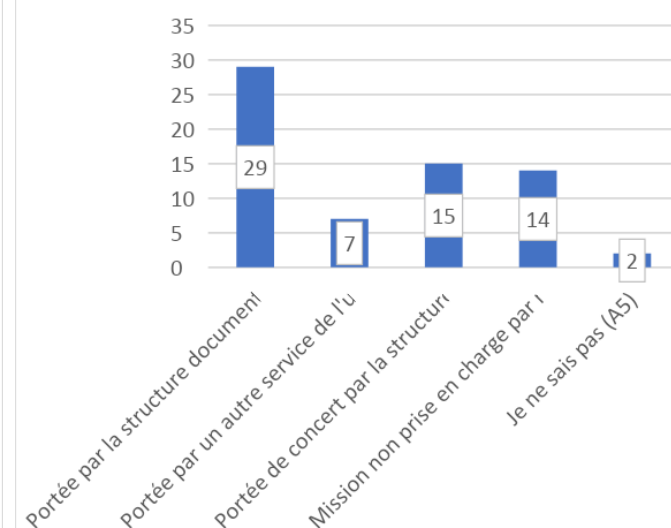
Les réponses concernant la prise en charge de la bibliométrie par les services d'appui à la recherche montrent une évolution assez prévisible dans la mesure où la progression enregistrée (+ 7 points) correspond approximativement à la baisse enregistrée dans les projets pour les services d'appui à la recherche (- 8,5 points). Même si le panel des répondants a évolué, il semble raisonnable de conclure qu'un certain nombre de projets envisagés en 2021 ont abouti en 2023. Cette mission est désormais prise en charge par une majorité de structures documentaires (près des deux tiers) avec une implication forte des services d'appui à la recherche. La part des structures documentaires ne projetant pas de proposer une offre de services en matière de bibliométrie est faible mais relativement stable (un peu au-dessus de 20 %).

Dans leurs commentaires, un nombre important de répondants décrivent le partage des responsabilités en matière de bibliométrie avec leurs directions de la recherche. Ces dernières sont probablement très représentées parmi les 15 services portant de concert cette mission avec la structure documentaire de leur établissement. L'évolution des graphiques ci-dessous entre 2021 et 2023 montre que les structures documentaires s'imposent de plus en plus comme l'acteur principal en matière de bibliométrie.

Bibliométrie 2021

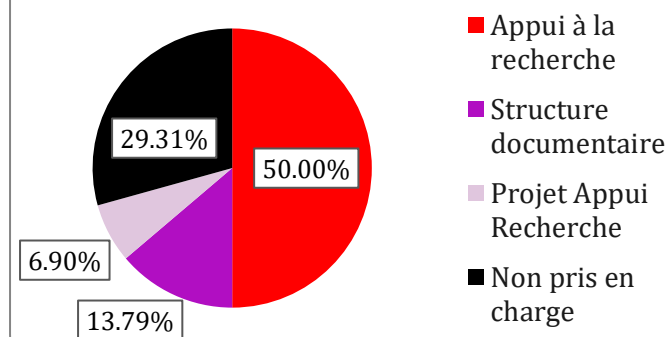


Bibliométrie 2023

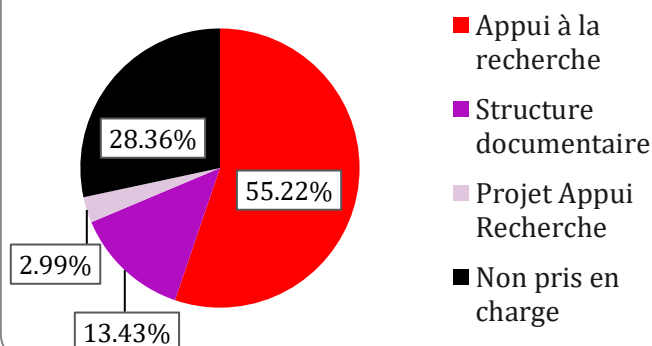


Conseils juridiques – droits d’auteur

Conseils juridiques - droits d'auteur 2021



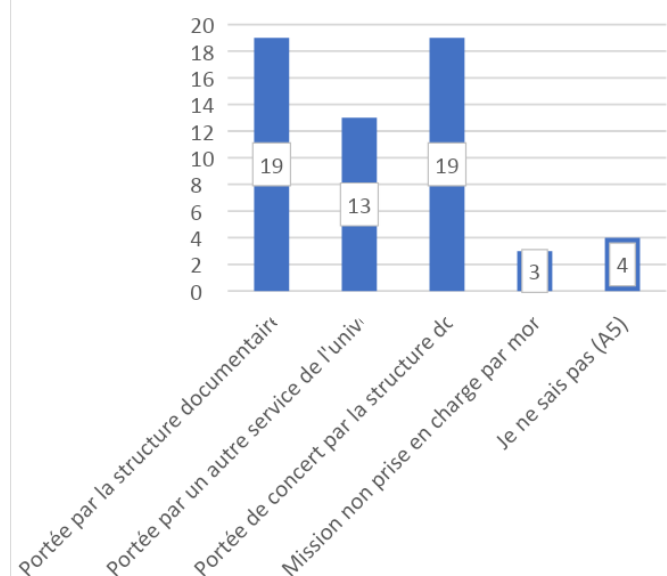
Conseils juridiques - droits d'auteur 2023



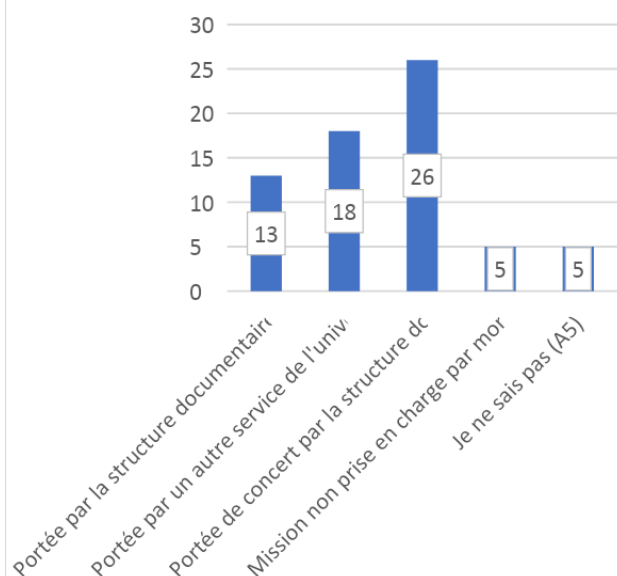
L'évolution concernant les conseils juridiques en matière de droits d'auteur est assez semblable à celle observée plus haut pour la bibliométrie, si ce n'est que la part des projets déclarés en 2021 était plus faible. Cette catégorie est sans doute plus difficile à analyser car le conseil juridique peut s'inscrire dans d'autres missions (HAL, Données, Aide à la publication ouverte) sans être considéré comme un service à part entière. L'analyse des données recueillies pour cette réponse doit donc être particulièrement prudente.

Les commentaires des répondants permettaient de préciser la nature de cet accompagnement juridique, qui touche principalement aux questions relatives aux publications scientifiques et s'exerce en complémentarité avec les contributions d'autres services des établissements, comme le montrent les graphiques ci-dessous.

Conseils juridiques 2021



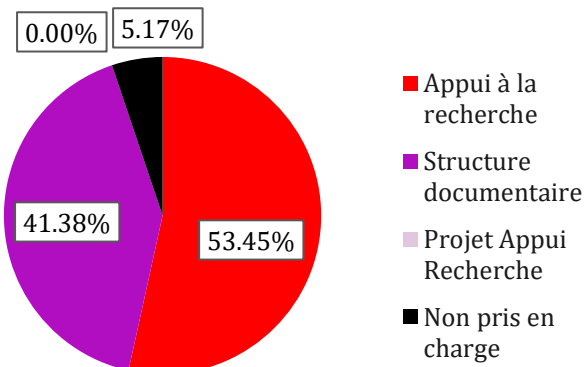
Conseils juridiques 2023



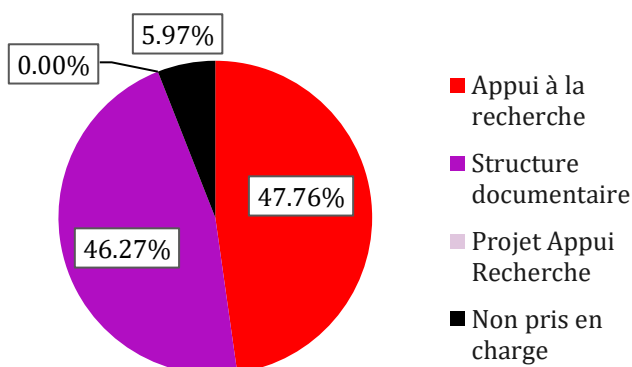
Autres missions

Pour un groupe d'autres missions, les répondants devaient indiquer si elles étaient assurées par leur service d'appui à la recherche ou leur structure documentaire, sans toutefois se prononcer sur le portage de la mission par la structure documentaire. Trois de ces missions figuraient déjà dans l'enquête 2021 (gestion des thèses et mémoires, formations doctorales, fouille de texte et de données) alors que trois autres sont des ajouts de l'enquête 2023 (actions visant à renforcer le lien entre sciences et société, sensibilisation à l'intégrité scientifique, accompagnement des projets de recherche financés).

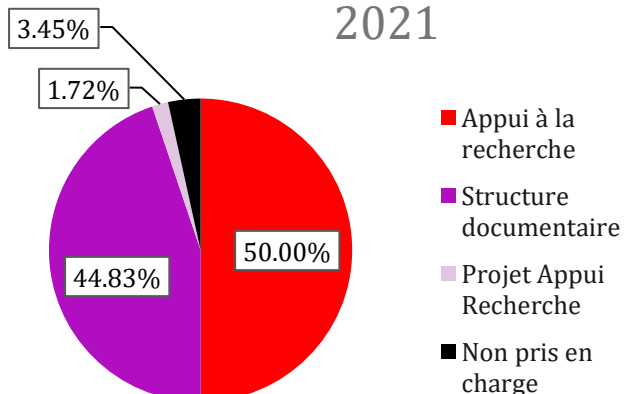
Gestion des thèses et mémoires 2021



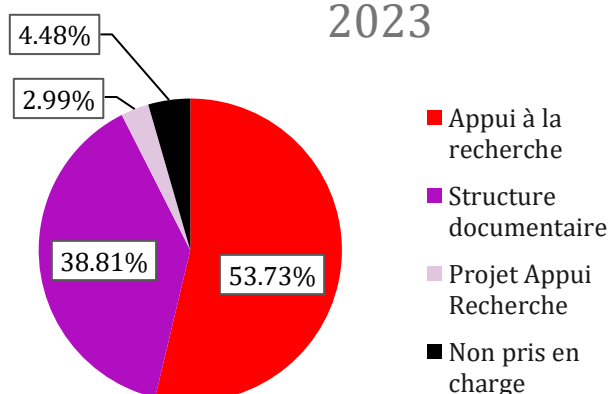
Gestion des thèses et mémoires 2023



Formations doctorales 2021



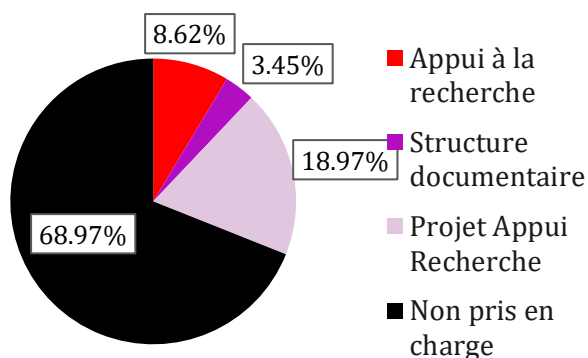
Formations doctorales 2023



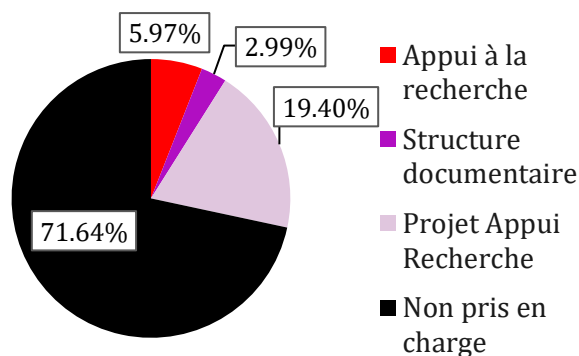
Pour la gestion des thèses et mémoires et les formations doctorales, le comparatif des réponses 2021 et 2023 montre une très forte stabilité, qui s'explique sans doute par le fait que ces missions sont prises en charge par les structures documentaires depuis plusieurs années et que les organisations mises en place semblent s'inscrire dans la durée. Ces organisations peuvent différer au sein des structures documentaires, comme le mentionnent les commentaires : le portage de la formation doctorale est fréquemment assuré par les équipes de la formation des usages.

Concernant la fouille de texte et de données, la stabilité est également de mise, avec une proportion très faible d'établissements impliqués sur ces missions (essentiellement des bibliothèques universitaires, aux profils variés). En 2023 comme en 2021, le nombre de projets dépasse largement le nombre d'établissements proposant effectivement ce service.

Fouille de texte et de données 2021

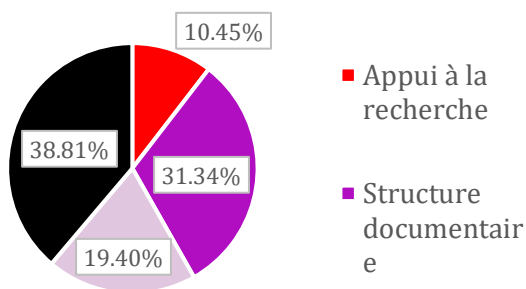


Fouille de texte et de données 2023

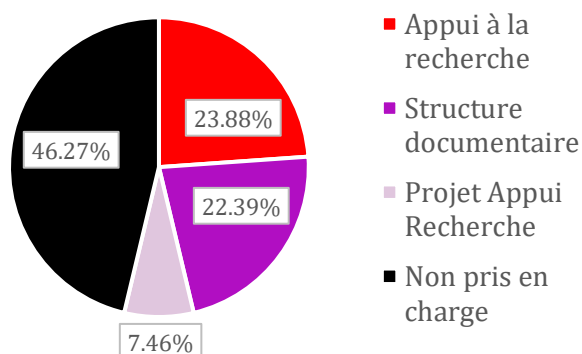


Les réponses collectées pour les trois nouvelles missions sondées en 2023 sont présentées ci-dessous sans commentaires additionnels à ce stade.

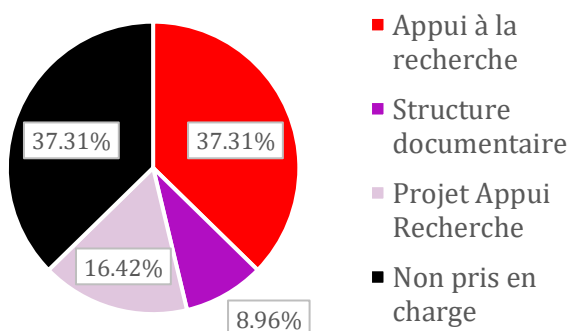
Actions visant à renforcer le lien entre sciences et société



Sensibilisation à l'intégrité scientifique



Accompagnement des projets de recherche financés



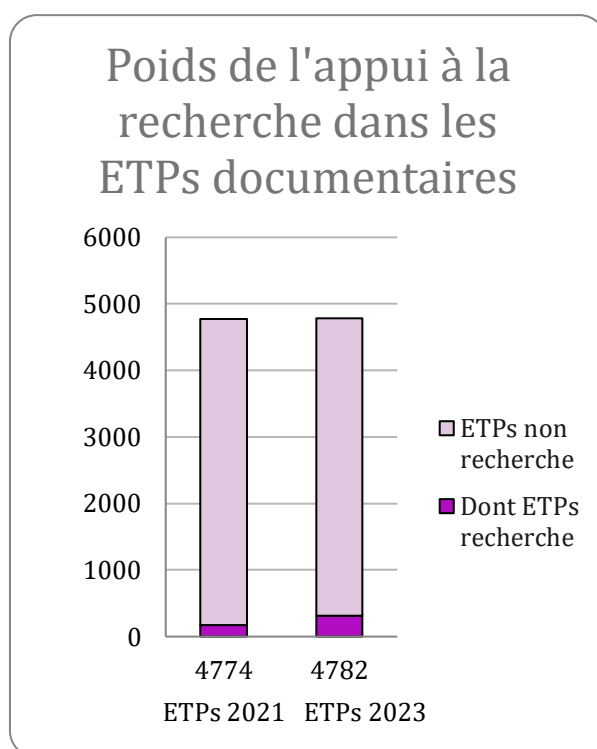
Analyse des ETPs dédiés aux services d'appui à la recherche

Q22-2023 - Pour chaque mission effectivement rattachée au service d'appui à la recherche, estimez le nombre d'ETP par catégorie. Ne remplissez pas les lignes pour les activités non rattachées au service d'appui à la recherche dans votre structure documentaire.

Une assise différente, mais des effectifs sans grande augmentation

Comme indiqué au début de ce document, l'assise est différente par rapport à la précédente enquête, avec un nombre total d'ETPs sensiblement identiques, mais une variation des établissements répondant entre les deux enquêtes. 43 établissements sont toutefois communs dans les deux enquêtes, ce qui donne une comparabilité des données sur près des deux tiers des établissements.

Il existe ainsi une certaine stabilité qui permet de dégager des comparaisons intéressantes. L'exemple le plus notable est le nombre d'ETPs dédiés à la documentation déclaré par les établissements répondants en 2021 et 2023. Il est de 4774 en 2021 et de 4782 en 2023. Il y a donc une base semblable, même si les établissements diffèrent, et peuvent avoir un profil et un effectif différents.



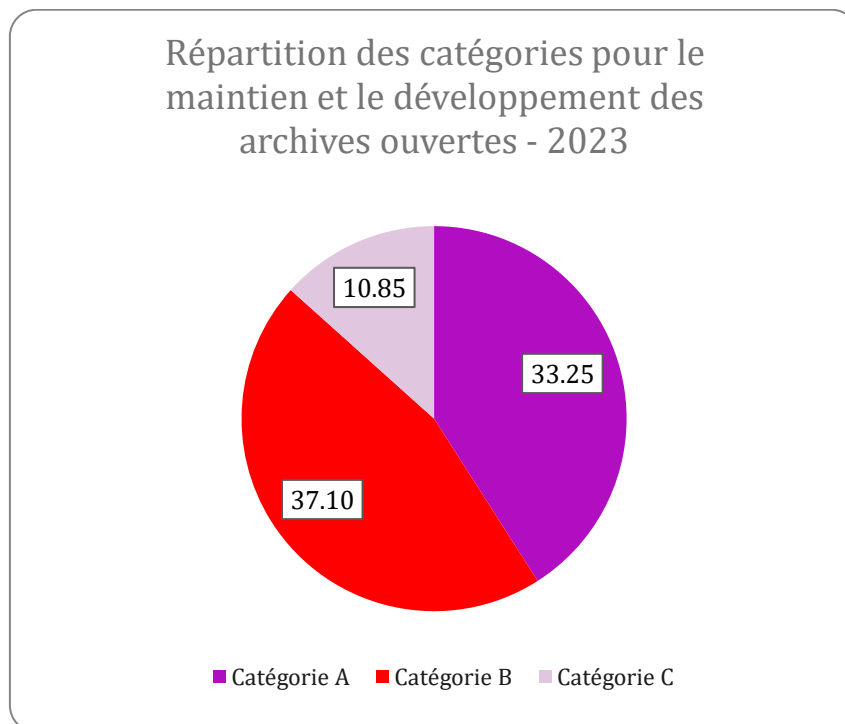
Le nombre total d'ETPs déclarés en 2023 dans les services d'appui à la recherche est de 312 ETPs sur 4782 ETPs dédiés à la documentation contre 173 pour 4774 ETPs dédiés à la documentation en 2021. Il y a donc une véritable évolution (presque un doublement), mais le poids global reste inférieur à 10 % des ETPs concernés, malgré l'apparition et le renforcement de nouvelles problématiques liées à la science ouverte, et leur prise en charge par les établissements.

Cette évolution demeure par ailleurs à pondérer au regard de la comptabilisation des contrats non pérennes.

Une stabilité globale avec des tendances de fond

Les évolutions catégorielles

Au niveau de la répartition par catégories, plusieurs éléments notables sortent des réponses à l'enquête 2023. En tout premier lieu, il convient de souligner qu'en 2023, le nombre d'ETPs de catégorie B pour la mission Archives ouvertes dépasse pour la première fois le nombre d'ETPs de catégorie A.

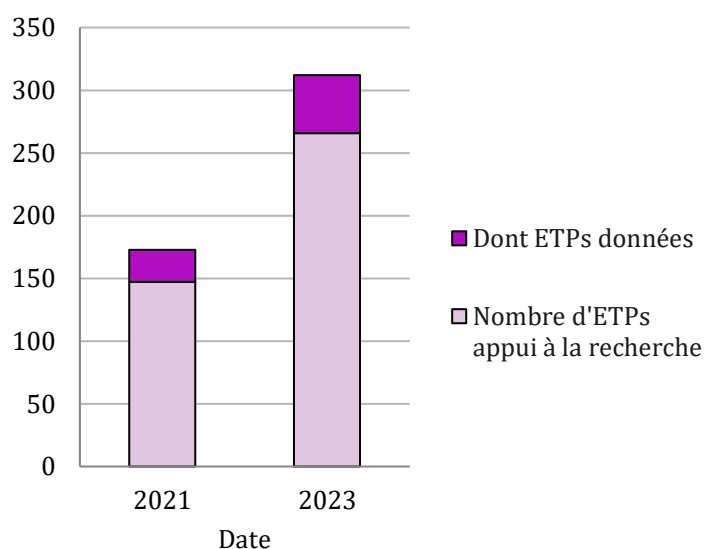


Il s'agit de la seule mission pour laquelle les ETPs de catégorie A ne sont pas majoritaires. HAL est reconnue comme infrastructure nationale depuis 2016, c'est une mission sur laquelle les structures documentaires sont engagées depuis longtemps, et c'est donc une mission sur laquelle on sort d'une phase de mise en place, qui a atteint un niveau de maturité suffisant pour avoir une répartition qui implique plus fortement les personnels de catégorie B et C. Ce changement n'implique toutefois pas une participation massive des personnels de catégorie C, dont la part augmente seulement légèrement (+4 ETPs). Les évolutions en termes de participation des personnels de catégorie B et C se font donc sur des temporalités longues au sein d'une mission : il sera intéressant de voir si le sujet des données de la recherche se situe dans une tendance identique dans les années à venir.

Des progressions d'effectif en trompe l'œil pour les données de la recherche

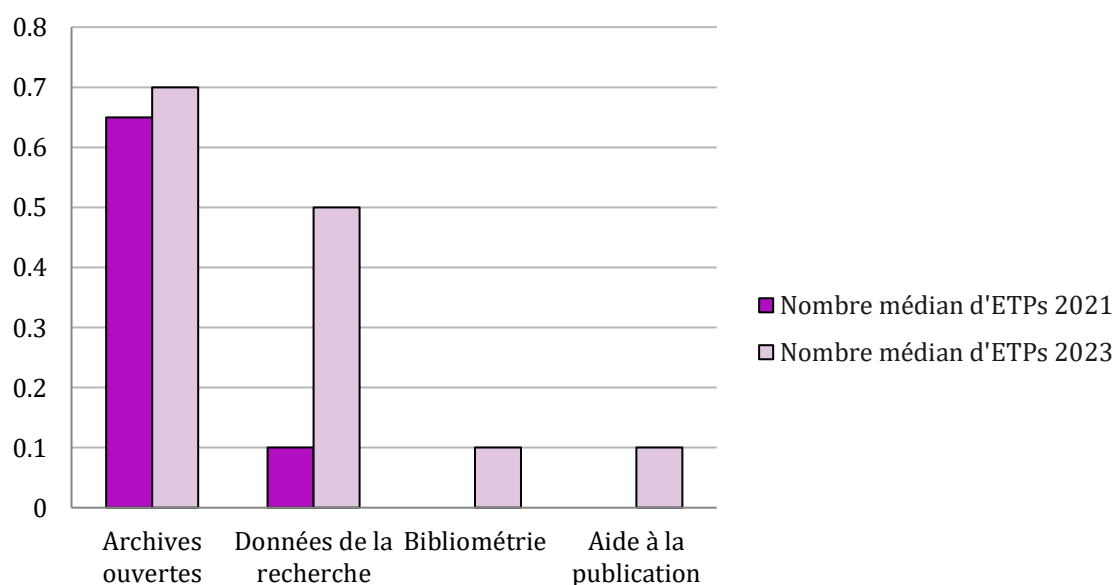
Sans surprise également, la mission liée aux données de la recherche connaît la plus grande progression en nombre d'ETPs (+20 ETPs depuis la dernière enquête), cependant le poids de cette mission dans le nombre total d'ETPs dédiés à l'appui à la recherche reste constant, aux alentours de 15 % du nombre total. Malgré une problématique qui a pris de l'ampleur depuis la dernière enquête (lancement de la plateforme Recherche Data Gouv en juillet 2022, appels à projet Ateliers de la Donnée depuis 2022), le volume de la mission n'a donc pas progressé dans la part totale de l'appui à la recherche autant qu'on aurait pu l'imaginer.

Part des données de la recherche dans les ETPs dédiés à l'appui à la recherche

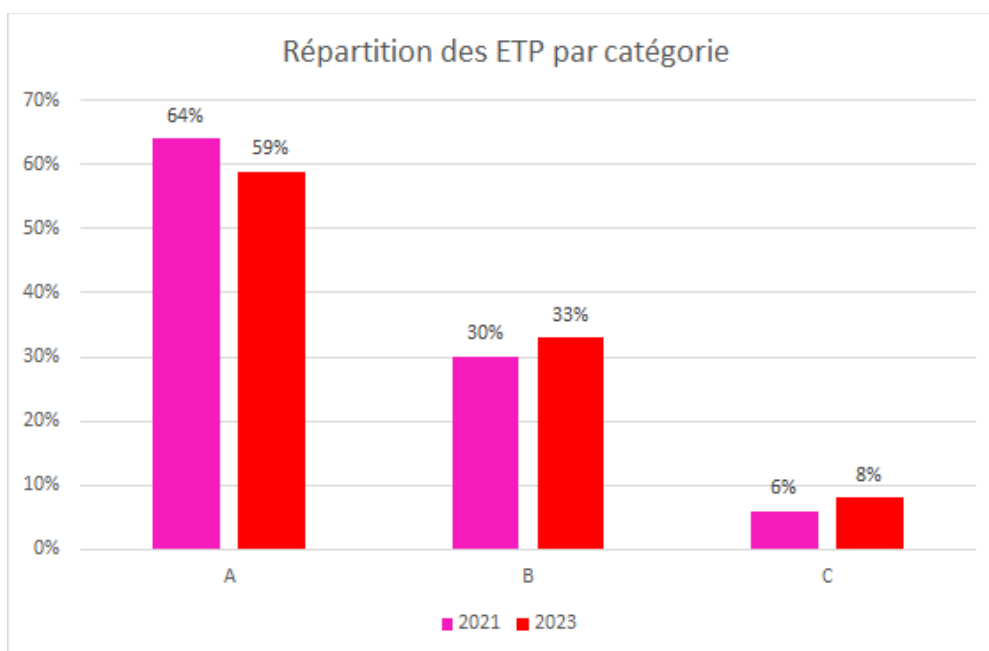


Des éléments montrent toutefois que cette mission est prise en charge de manière plus globale par les établissements : le nombre médian d'ETPs consacré aux données de la recherche était de 0,1 en 2021, il est maintenant de 0,5 en 2023. Il est donc courant d'avoir un demi-poste ou plus consacré aux données de la recherche, alors que cette fonction était surtout représentée dans les établissements de grande taille en 2021. C'est la plus forte progression dans toutes les missions du périmètre de l'enquête.

Nombre médian d'ETPs 2021 et 2023



La répartition catégorielle globale au sein de l'appui à la recherche



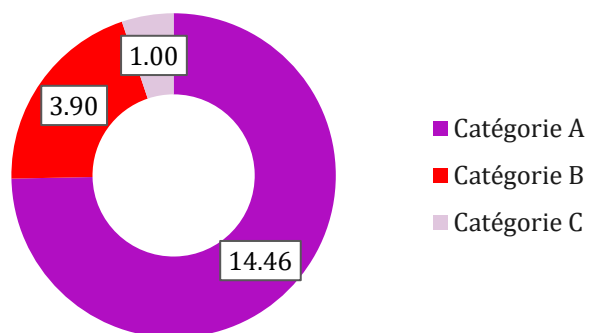
La répartition catégorielle évolue légèrement, avec une petite baisse des personnels de catégorie A. L'augmentation de la participation est répartie entre les personnels de catégorie B et C. Les personnels de catégorie B représentent près du tiers des ETP concernés par l'appui à la recherche, alors que les catégorie C sont toujours moins de 10 % des effectifs totaux, malgré leur progression. Malgré des changements notables, comme au sein de la mission « archives ouvertes », il n'y a donc pas de renversement global. On peut supposer que les personnels de catégorie A autrefois mobilisés sur les archives ouvertes se sont positionnés sur d'autres missions émergentes.

Ce que nous entendons par « mission émergente » doit être compris comme mission émergente pour un certain profil d'établissement. Nous proposerons par la suite une typologie d'établissements, mais l'un des enseignements de ces deux enquêtes est que certaines missions restent émergentes pendant plus longtemps pour des établissements de petite et moyenne taille, qui ont moins de marge en termes de ressources humaines.

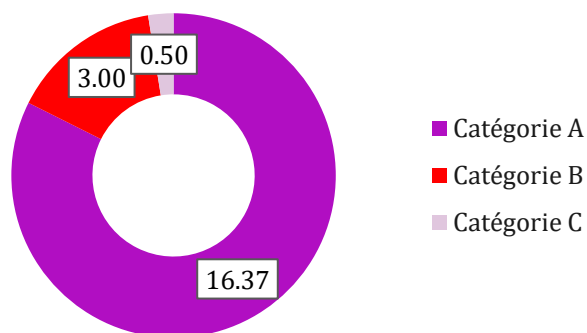
L'implication des personnels de catégorie B et C

L'exemple des archives ouvertes, qui enregistrent une progression du nombre de collègues de catégorie C impliqués, pourrait laisser croire que nous nous situons dans un mouvement d'ouverture des missions d'appui à la recherche à des personnels de catégorie C. Comme nous l'avons noté, cette progression est toutefois limitée. D'abord, elle est limitée en effectifs, avec une participation légèrement supérieure sans tendance de fond, ensuite elle se limite à une mission stable prise en main de longue date par les structures documentaires. L'ouverture des missions d'appui à la recherche concerne d'abord les personnels de catégorie B, qui sont toujours représentés dans les réponses des établissements sur les différentes missions.

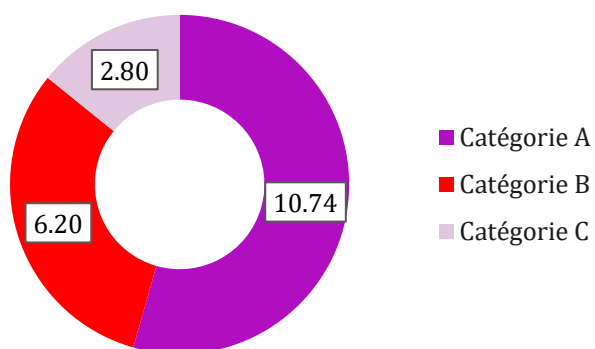
Répartition par catégorie des ETPs dédiés à l'accompagnement à l'édition



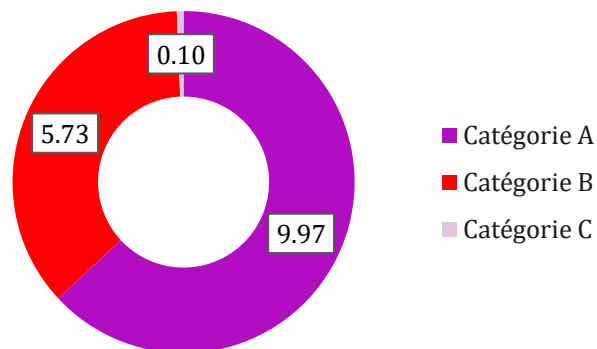
Répartition par catégorie des ETPs dédiés à la bibliométrie



Répartition par catégorie des ETPs dédiés à l'aide à la publication ouverte



Répartition par catégorie des ETPs dédiés à l'identité numérique du chercheur



Graphiques : répartition catégorielle dans toutes les missions regroupant plus de 15 ETPs au total ; les catégories B sont indiquées en orange

Les personnels de catégorie C se trouvent légèrement mieux représentés dans certaines missions, par exemple l'aide à la publication (1 ETP en 2021 contre 2,8 en 2023), mais dans des proportions qui restent faibles, une tendance particulièrement poussée par certains établissements. La tenue d'une enquête prochaine en 2025 et la comparaison de trois jeux de données sur une base aussi large que possible permettrait de saisir de parcours d'établissements en termes d'évolution des ressources humaines.

Quels profils d'établissements d'après les ETP engagés dans l'appui à la recherche ?

La lecture des données de cette enquête invite à la prudence sur l'analyse des ressources humaines positionnées. On peut y voir des tendances claires, des mouvements de fond relativement lents, mais elles montrent surtout une grande variété de situations selon les répondants. Cette diversité complexifie potentiellement la lecture pour un public qui chercherait un point de comparaison. Il nous semble donc particulièrement important de proposer, pour finir cette analyse, une typologie d'établissements aux profils semblables, afin de permettre à chacun de se situer et de trouver des données comparables. Pour cette typologie, nous nous sommes basés principalement sur le nombre d'ETPs de la structure documentaire (celui-ci étant souvent lié au profil des répondants) pour créer 4 groupes : établissements de moins de 20 ETPs, entre 20 et 50 ETPs, entre 50 et 85 et établissements de 85 ETPs et plus.

Les petits établissements spécialisés : une diversité d'activités et une « intensité » dans des domaines particuliers de l'appui à la recherche

Les établissements de moins de 20 ETPs répondants sont généralement des structures documentaires d'écoles (notamment écoles d'ingénieurs), et présentent une intensité forte dans le domaine d'appui à la recherche : la mission « Archives ouvertes » représente près de 10 % de leurs ETPs totaux, contre 1 % pour la totalité des autres groupes.

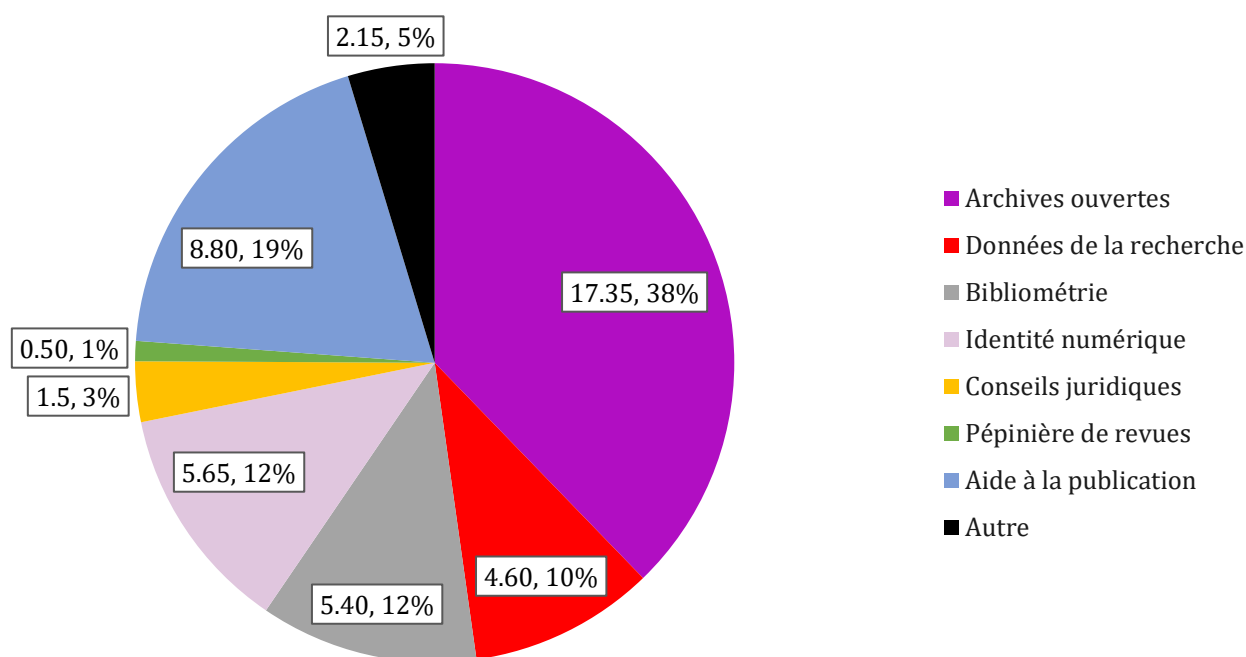
Établissements de - de 20 ETPs	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Totaux
Total	6,75	7,9	2,7	17,35
Moyenne	0,48	0,56	0,19	1,24
Médiane	0,4	0,25	0	0,65
Nombre total d'ETPs disponibles dans ces établissements				179,03

Tableau : répartition des ETPs pour la mission « Archives Ouvertes » dans les établissements de moins de 20 ETP

Ces établissements sont également atypiques dans l'implication de collègues de catégorie C : près de 3 personnels de catégories C sur 180 travaillent dans cette mission, alors qu'il faut quasiment additionner les personnels de catégorie C des établissements des groupes 20-50 et 51-85 ETPs (cumulant au total 1800 personnels) pour arriver au même nombre.

Le profil de ces établissements est donc marqué par une orientation forte vers l'appui à la recherche, qui implique une plus grande proportion de personnels, une plus grande variété catégorielle, mais aussi une répartition différente en termes de missions. Les données de la recherche concentrent ainsi moins d'ETPs que l'appui à l'identité numérique (4,6 ETPs contre 5,5), ce qui est complètement différent de tous les autres groupes. L'aide à la publication est un domaine encore mieux représenté, avec 8,8 ETPs.

Répartition des ETPs dans les établissements de moins de 20 ETPs en 2023

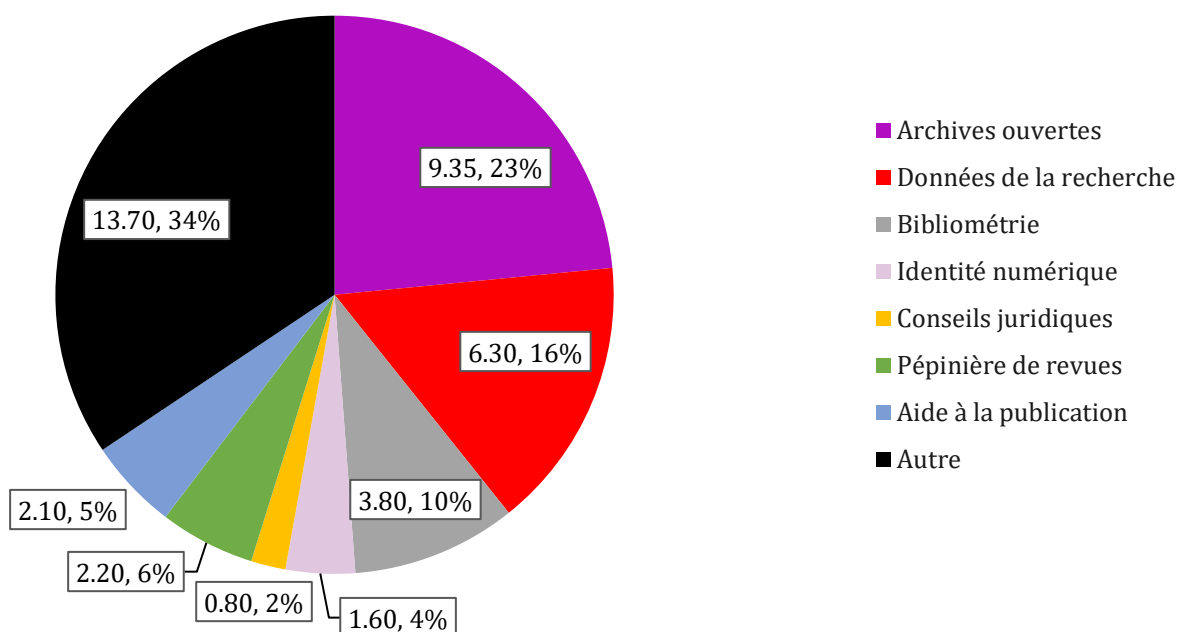


La répartition complète illustre un type d'établissement qui se situe particulièrement en proximité de ses équipes de recherche, avec une aide personnalisée (identité numérique, aide à la publication). Sans doute ce positionnement trouve-t-il aussi un sens par le positionnement de ces établissements au sein de leur environnement ; certains des services, comme les pépinières de revues ou l'appui à l'ouverture des données de la recherche peuvent être pris en charge par des structures documentaires voisines d'envergure plus importante. Ce groupe se situerait logiquement, en réaction, dans un créneau de proximité pour un public plus immédiatement accessible, profitant de cette absence d'éloignement ressenti.

Structures de petite et moyenne taille : un investissement dans les missions principales de l'appui à la recherche

Le second groupe correspond généralement à des services communs de la documentation d'universités de moins de 15 000 étudiants. Les valeurs et leur répartition montrent plusieurs choses : l'investissement dans l'appui à la recherche est proportionnellement de moins grande intensité que les établissements du groupe précédent. Plus d'un quart des effectifs dans les établissements spécialisés est dédié à l'appui à la recherche, contre moins de 10 % pour ce second groupe.

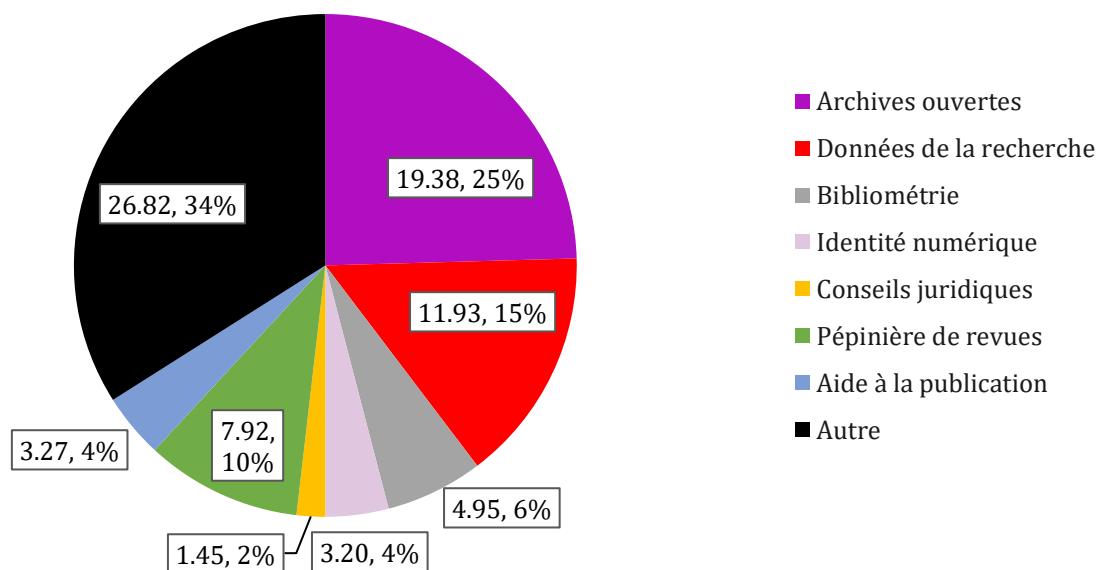
Répartition des ETPs dans les établissements entre 20 et 50 ETPs en 2023



La répartition montre également une part importante d'ETPs dédiés à des missions liées à l'appui à la recherche autres que celles définies dans l'enquête. En dehors de ce point, il est notable que deux missions se détachent, sans surprise : les archives ouvertes et les données de la recherche.

On retrouve presque exactement cette distribution pour le troisième groupe, à savoir les établissements entre 50 et 85 ETPs.

Répartition des ETPs dans les établissements entre 50 et 85 ETPs en 2023



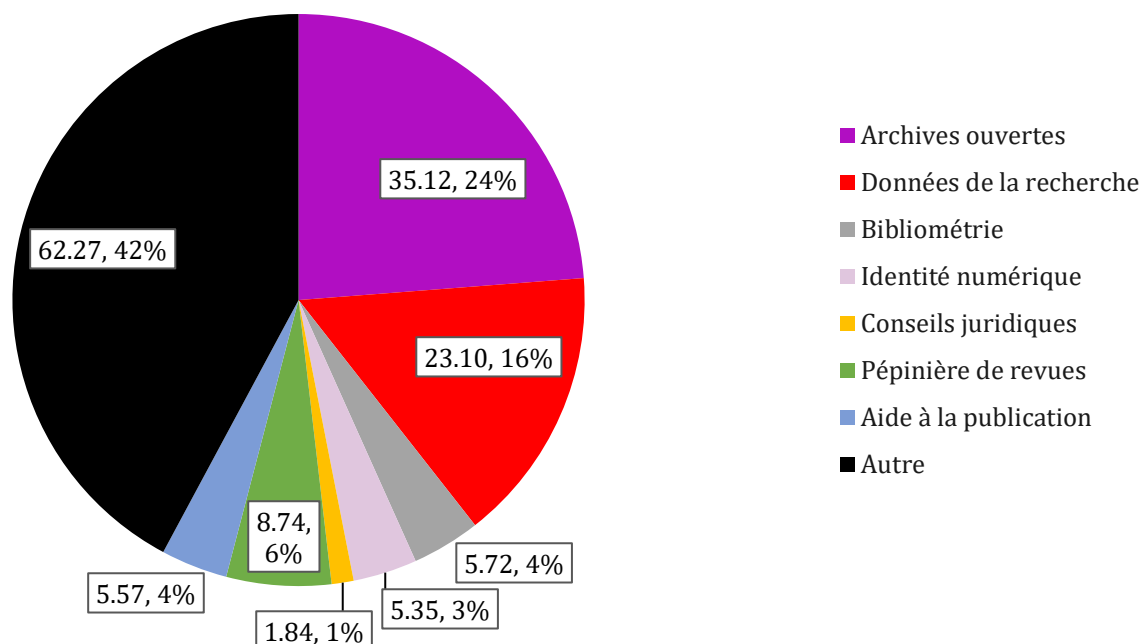
La seule différence notable est la part plus importante prise par les pépinières de revues, ce qui s'explique par un effet de seuil : une telle volumétrie en termes de moyens humains permet de prendre en charge ce type de missions qui requiert une technicité et des ressources dédiées sans doute trop importantes pour des établissements de plus petite taille.

En dehors de cette différence, nous analysons ces deux groupes au sein d'un même ensemble : des structures documentaires pour lesquelles l'appui à la recherche constitue encore un domaine restreint par rapport à des missions traditionnelles comme l'accueil et la documentation, qui regroupent nécessairement une part beaucoup plus importante des ETPs. Ces établissements concentrent leurs ETPs sur des missions bénéficiant d'une visibilité, d'un portage politique et stratégique au niveau national, et s'impliquent moins (au moins en termes de ressources humaines) dans des champs plus expérimentaux. Au vu du faible pourcentage d'ETPs dédiés, on peut supposer que le but principal de ces structures est de développer des services dans des domaines bien identifiés, de manière pérenne, et que l'orientation sur de nouvelles missions doit donc se faire plus tardivement, sans doute à la suite d'expérimentations réussies dans d'autres établissements précurseurs, que ceux-ci soient de plus grande ou de plus petite taille.

Les établissements de grande taille : entre un profil classique et des approches expérimentales ?

Le dernier groupe (établissements de plus de 85 ETPs) présente des similarités importantes avec les deux groupes précédents. Mais la part non définie (mission « Autre ») y est significativement plus forte que les établissements des groupes précédents (près de 10 % de différence).

Répartition des ETPs dans les établissements de 85 ETPs et plus en 2023



En dehors de cette considération, on retrouve une implication forte dans les deux missions principales que sont les archives ouvertes et les données de la recherche. On retrouve également une part moins importante de l'appui à la recherche par rapport aux autres missions (148 ETPs pour 2747, soit 5 % du total). Dans des structures de ces tailles, l'organisation peut être centralisée au sein d'une mission où les ETPs sont entièrement consacrés à la mission, ou décentralisés dans les différents sites des structures documentaires, et avec une plus grande variété des profils de poste. Dans ces établissements, la part de la catégorie Autres est importante : on peut supposer qu'elle implique des missions classiques, comme la gestion des thèses, mais aussi des missions innovantes et non proposées dans les réponses de l'enquête. L'un des défis de la prochaine édition de l'enquête sera de caractériser la part Autres en différents domaines, afin de voir si l'on peut constater un leadership des établissements de grande taille sur des domaines émergents. À ce stade, il demeure en effet impossible d'identifier de quoi se compose la catégorie Autres dans les différents groupes d'établissements, même si certains verbatims peuvent donner des indices, par exemple sur l'accompagnement de l'Open Peer Review.

Relais et instances partenaires

Q19-2023. Quels sont les relais et les instances partenaires sur lesquels votre service s'appuie ? Indiquez pour chacun le niveau d'intensité des relations nouées : 0 pour une absence de partenariat, 1 pour un partenariat très ténue, 4 pour un partenariat très riche.

Cette question avait déjà été posée lors de l'enquête 2021, sans demander aux répondants le niveau d'intensité des relations. Les résultats obtenus en 2021 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Enquête 2021		
Quels sont les relais et les instances partenaires sur lesquels votre service s'appuie ?		
Direction de la recherche	56	96,55%
Laboratoires	54	93,10%
Administration des études doctorales	46	79,31%
Vice-présidence	42	72,41%
Services informatiques	42	72,41%
Direction de la communication	30	51,72%
Autres	25	43,10%
Direction des affaires juridiques	22	37,93%
Presses universitaires	20	34,48%
Ingénierie de projets	20	34,48%

En 2023, de nouveaux acteurs ont été ajoutés à la liste (réfèrent Science ouverte, délégué à la protection des données, service de valorisation, archiviste, réfèrent Intégrité scientifique, comité d'éthique de la recherche). Les intitulés de quelques autres acteurs ont été modifiés afin de préciser les instances visées (fonctions support des laboratoires, vice-présidence Science ouverte).

Pour chacun de ces relais potentiels, les répondants pouvaient indiquer qu'il s'agissait d'instances qui n'existaient pas dans leur établissement. Le nombre de répondants n'ayant pas sélectionné cette option pour chaque instance est indiqué dans la colonne « Présence » du tableau ci-dessous.

La colonne « Score » indique la moyenne de la réponse sur le niveau d'intensité des relations pour les établissements qui disposent de cette instance dans leur établissement. Le tableau peut donc être lu de la manière suivante : les référents Science ouverte sont représentés dans 52 des 67 établissements ayant répondu à cette question (soit une représentativité de 77,6 % parmi les établissements répondants) et le niveau d'intensité des relations nouées avec eux est le plus élevé, avec un score de 3,65/4.

	Présence	Représentativité	Score
Réfèrent Science ouverte	52	77,6%	3,65
Direction de la recherche	64	95,5%	3,03
Vice-présidence SO	57	85,1%	3
Administration - études doctorales	64	95,5%	2,72
Fonctions support - laboratoires	65	97,0%	2,38
Services informatiques	67	100,0%	2,16
Délégué à la protection des données	67	100,0%	1,76
Presses universitaires	42	62,7%	1,74
Direction de la communication	67	100,0%	1,55
Service de valorisation	61	91,0%	1,54
Ingénierie de projets	51	76,1%	1,49
Archiviste	52	77,6%	1,48
Réfèrent Intégrité scientifique	62	92,5%	1,29
Direction des affaires juridiques	66	98,5%	1,26

Comité d'éthique de la recherche	55	82,1%	0,71
---	----	-------	------

Le tableau ci-dessus montre à quel point la science ouverte occupe une place importante dans l'activité des services à la recherche : les référents Science ouverte des établissements et les vice-présidences Science ouverte figurent dans les relations les plus étroites. Ce classement montre ainsi le positionnement stratégique des services à la recherche au sein des établissements, un positionnement qui explique aussi la richesse et la variété des contacts noués avec d'autres entités des établissements. Naturellement, les échanges sont plus nourris avec les instances liées à la recherche : directions de la recherche, administration des études doctorales et fonctions support des laboratoires.

Parmi les autres services, on peut noter le bon positionnement des services informatiques, qui s'explique par le caractère numérique des services proposés et peut-être les habitudes de travail anciennes sur d'autres problématiques documentaires. À l'inverse, les liens avec les comités d'éthique sont très rarement développés, tout comme ceux avec les directions des affaires juridiques. Ces liens limités peuvent s'expliquer par le caractère fortement spécialisé de ces deux instances et par leur positionnement : à titre d'exemple, de nombreux services juridiques se positionnent en priorité sur l'accompagnement de l'institution et moins sur l'accompagnement juridique des activités de recherche.

Le renouvellement de l'enquête pourra permettre de tracer des tendances intéressantes à observer.

Impacts de la politique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Q28A-2023 - Selon vous, la politique du MESR en matière de Science ouverte (plans nationaux, Fonds national pour la Science ouverte, Ateliers de la donnée, etc.) a-t-elle eu un impact sur les aspects suivants pour votre service d'appui à la recherche.

Pour cette question, les répondants devaient s'exprimer sur quatre aspects (missions, ressources humaines pérennes, dotations financières pérennes, collaborations au sein de l'établissement) en sélectionnant un chiffre entre 0 et 3, la réponse 0 correspondant à un impact nul et la réponse 3 à l'impact le plus fort.

Missions confiées à votre service d'appui à la recherche

Réponse	Décompte	Pourcentage	Points	Moyenne
0	7	10,00%	0	
1	8	11,43%	8	
2	18	25,71%	36	
3	34	48,57%	102	
Total	67		146	2,18

Ressources humaines affectées de façon pérenne à votre service d'appui à la recherche

Réponse	Décompte	Pourcentage	Points	Moyenne
0	37	52,86%	0	
1	8	11,43%	8	
2	9	12,86%	18	
3	13	18,57%	39	
Total	67		65	0,97

Dotations financières accordées de façon pérenne à votre service d'appui à la recherche

Réponse	Décompte	Pourcentage	Points	Moyenne
0	43	61,43%	0	
1	11	15,71%	11	
2	4	5,71%	8	
3	9	12,86%	27	
Total	67		46	0,69

Collaborations de votre service d'appui à la recherche au sein de votre établissement

Réponse	Décompte	Pourcentage	Points	Moyenne
0	5	7,14%	0	
1	12	17,14%	12	
2	28	40,00%	56	
3	22	31,43%	66	

Total	67		134	2
-------	----	--	-----	---

Ces résultats montrent clairement que la politique du MESR en matière de science ouverte a eu un impact assez fort sur les missions exercées par les services d'appui à la recherche et sur leur visibilité au sein des établissements, ce dont témoignent les collaborations internes qu'elle a entraînées. En revanche, ces impacts apparaissent nettement plus faibles sur les moyens pérennes accordés aux services d'appui à la recherche, qu'il s'agisse de moyens humains ou, de façon encore plus marquée, de moyens financiers.

Implication dans des projets de coopération nationale ou européenne

Q29-2023 - Dans votre structure documentaire, certains personnels sont-ils impliqués dans des projets de coopération nationale ou européenne ?

Sur les 70 structures documentaires ayant répondu à cette question, 21 ont indiqué n'avoir aucun personnel impliqué dans des projets de coopération nationale ou européenne. Dans ce groupe, on compte majoritairement des structures documentaires de taille moyenne ou petite, et aucune structure documentaire de 85 ETP et plus.

49 structures documentaires ont répondu positivement à cette question et ont choisi une ou plusieurs instances de collaboration parmi les 6 citées ci-dessous.

Le tableau doit se lire de la manière suivante : « 24 structures documentaires parmi les 70 ayant répondu à l'enquête comptent au moins un personnel actif dans le GTSO Couperin, ce qui représente un total de 34,3 % des établissements ayant répondu à l'enquête. »

Réponse	Décompte	Pourcentage
GTSO Couperin	24	34,29%
Recherche Data Gouv	23	32,86%
Projets FNSO	19	27,14%
Commission Recherche ADBU	19	27,14%
Comité pour la science ouverte	17	24,29%
Universités européennes	16	22,86%

La réponse « Autres » a été choisie par 21 structures documentaires et les réponses le plus souvent mentionnées dans ce champ « Autres » sont les suivantes : CasuHAL (4), réseau des référents Science ouverte, CollEx (3), alliance d'universités européennes, EOSC, COARA, réseau national des ateliers de la donnée, RDA (2). Ces données chiffrées sont forcément lacunaires car l'ensemble des répondants à l'enquête n'a pas eu à s'exprimer systématiquement sur ces différentes instances.

Structures documentaires dont les services à la recherche sont absents de l'organigramme

Caractérisation de ces structures documentaires

L'enquête 2021 avait montré qu'un faible nombre de structures documentaires ne faisaient pas figurer les services à la recherche dans leur organigramme. Parmi les 6 structures documentaires concernées (sur un total de 65 réponses à l'enquête), 5 indiquaient que l'intégration des services à la recherche dans leur organigramme était un projet. En 2023, 3 de ces établissements ont de nouveau répondu à l'enquête et pour chacun de ces établissements, les services à la recherche figurent désormais dans leur organigramme.

Alors qu'en 2021, 4 structures documentaires de 51 ETP et plus ne faisaient pas apparaître les services à la recherche dans leur organigramme, ce cas de figure ne se présente plus dans l'enquête 2023. En effet, seuls 3 établissements (sur les 70 réponses apportées à l'enquête) indiquent que les services à la recherche ne figurent pas dans leur organigramme et ces 3 établissements présentent des structures documentaires assez faiblement dotées en personnels, avec une moyenne de 11 ETP. Parmi ces établissements, se trouve un institut de recherche dont « tous les services sont dédiés par nature [à la recherche], y compris la bibliothèque ».

Missions exercées par ces structures documentaires

L'enquête 2021 a permis de constater que l'absence des services à la recherche dans un organigramme n'équivaut pas à une absence de prise en charge de missions d'appui à la recherche. Beaucoup des projets en cours dans ces établissements touchent au socle commun des services d'appui à la recherche. On peut supposer que la prise en charge de ces nouvelles missions contribuerait à cimenter les services dédiés en projet de création.

	Archive ouverte	APC	Données	Bibliométrie	Id. numérique
Missions déjà exercées	4	3	2	2	4
Missions en projet	2	2	4	1	2

En 2023, le nombre de structures documentaires qui ne font pas apparaître les services à la recherche dans leur organigramme est trop faible pour que l'on puisse en tirer une analyse significative.

Conclusion

Après deux premières éditions en 2018 et 2021 qui ont permis de dresser un état des lieux, cette nouvelle enquête sur l'organisation des services à la recherche dans les bibliothèques de l'ESR permet d'observer les évolutions de ces services, de leurs périmètres et de leurs moyens.

Apparus au début des années 2010, les services à la recherche sont maintenant bien ancrés dans les structures documentaires de l'ESR. L'enquête a permis de mettre en évidence un socle commun de missions largement partagées dans ces services. Les archives ouvertes et l'identité numérique le constituaient principalement dès 2021 avec, en complément, l'aide à la publication ouverte et la bibliométrie. Entre 2021 et 2023, portée par un contexte politique favorable, une nouvelle activité s'est taillée une place majeure au sein de ce socle commun : l'accompagnement à la gestion et à la diffusion des données de la recherche.

Comme le montre l'exemple précédent, la prise en charge de ces missions n'est pas sans rapport avec le contexte national et les orientations politiques du MESR. Leur impact est fort sur la visibilité des services à la recherche et leur offre de services. Par ailleurs, pour les mener à bien, les services documentaires développent des collaborations nombreuses au sein de leurs établissements. Ils entretiennent en particulier des liens étroits avec les porteurs politiques de la science ouverte au sein des établissements.

Les services à la recherche ont évolué entre 2021 et 2023 pour prendre en charge ces nouvelles missions et leurs effectifs ont progressé. Si les personnels de catégorie A restent majoritaires (64 % en 2021, 59 % en 2023), les personnels de catégorie B et C sont en progression (30 % et 6 % en 2021 contre 33 % et 8 % en 2023), notamment en ce qui concerne les archives ouvertes. Cependant, certaines créations de poste se font sur des supports non pérennes, issus de financements sur projets. Leur devenir constitue donc un enjeu majeur pour le futur des services d'appui à la recherche et le développement de leurs missions.

Cette nouvelle enquête, mise en perspective avec celles de 2018 et 2021, permet donc de noter les évolutions principales sur l'organisation des services à la recherche dans les bibliothèques de l'ESR. Elle soulève également de nouvelles interrogations, sur les profils et les filières des postes affectés aux services à la recherche ou sur les postes dédiés à la science ouverte hors des structures documentaires. Sa prochaine édition, prévue en 2025, cherchera à traiter ces nouvelles questions tout en maintenant une continuité dans les indicateurs suivis, afin de poursuivre la mesure des évolutions que connaissent les services d'appui à la recherche.